

Le journal du matin vous apporte les premières nouvelles du jour, d'actualité et d'intérêt immédiat pour l'homme d'affaires, de profession, le commis, le sportman et l'ouvrier.

The Montreal Star

Livraison à domicile
des abonnés de la ville et
des environs.
Pour irrégularité de
livraison, téléphonez à
MAIN 769

VOL. XXI — No 104 BEAU, MODEREMENT CHAUD. MONTREAL, VENDREDI, 3 AOUT 1923 MINIMUM: 64; MAXIMUM: 84. PRIX TROIS SOUS

Le président Harding est mort

Le président des Etats-Unis est décédé subitement à 7.30 heures p.m., hier, au moment où il causait avec ceux qui l'entouraient. — Mme Harding était présente et a assisté à ses derniers moments. — Le président a succombé à une attaque d'apoplexie au moment où on le croyait en pleine convalescence. — La carrière de M. Harding et les services qu'il a rendus à son pays.

SON SUCCESEUR SERA M. CALVIN COOLIDGE

Le vice-président des Etats-Unis, M. Calvin Coolidge, du Massachusetts, succédera à M. Harding. — Il a été avisé de la mort du président à sa propriété de Plymouth, Vermont. — Un homme peu communicatif, mais doué d'une très grande énergie. — La mort du président Harding crée un deuil par tous les Etats-Unis. — La dépouille mortelle sera transportée de San Francisco, ce soir.

(Dépêche de la Presse Associée)
San Francisco, 2. — Après une maladie qui a duré à peine huit jours, Warren G. Harding, président des Etats-Unis, est mort ce soir à 7 h. 30, d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

Le président, une des figures les plus marquantes du monde, a succombé alors que ses médecins et sa famille le croyaient sorti victorieux de sa lutte contre la maladie.

Par suite de la mort de M. Harding, la présidence des Etats-Unis, revient au vice-président, Calvin Coolidge, homme d'un caractère peu communicatif, mais doué d'une très grande énergie. — Il fut avisé de la mort de M. Harding, dans sa propriété de Plymouth, Vermont.

La mort fut tellement subite, que seule Mme Harding et les deux infirmières, Ruth Powderley et Sue Dausser, se trouvaient à ce moment auprès du malade. Mme Harding était en train de faire la lecture à son mari, quand un léger frissonnement agita soudain la figure du chef de l'Etat, qui s'évanouit et succomba. Mme Harding se précipita à la porte et appela aussitôt le commandant Boone et les médecins.

Les docteurs Sawyer et Boone arrivèrent aussitôt mais tous leurs soins furent inutiles. Mme Harding fut aussitôt brisée par la mort de son mari qu'elle avait été au cours de sa maladie. Ses premières paroles furent: "Je serai toujours courageuse".

La journée qui précéda la mort avait été, au dire des médecins, la meilleure qu'il eût passée et que tout permettait de prévoir une prompte convalescence.

La mort du président fut annoncée en ces termes: "Le président est mort subitement pendant qu'il causait avec les membres de sa famille, à 7 heures 30. La mort est probablement due à l'apoplexie".

"Signé: Sawyer, M.D., Ray Lyman Wilson, D.M.C.M., Cooper, D.M., J. T. Boone, D.M., Hubert Work, M.D. 2 août 1923."

Le corps quittera probablement San Francisco, vendredi, mais en l'absence de Georges B. Christian, Jr., secrétaire du président, rien n'a encore été définitivement décidé.

BIOGRAPHIE DE M. HARDING

Warren G. Harding apportait aux fonctions de président une patience et une douceur infinies qui l'ont aidé à tenir le gouvernement sans l'anxiété qui avait marqué le régime de beaucoup de ses prédécesseurs.

Quelque chose que disent de lui les historiens on s'accordera à reconnaître que peu de chefs sont montés au pouvoir en temps de paix en affrontant des problèmes aussi complexes et aussi nombreux. Les affaires internationales étaient en désarroi, les finances étaient en mauvais état, la grande guerre était encore à régler. Au pays l'œuvre de la reconstruction était à peine commencée, avec des affaires déprimées, une agriculture découragée et un chômage général.

Comment M. Harding a-t-il fait face à cette tâche, c'est aux historiens à le dire, mais ses amis assurent qu'après avoir été président, il n'a jamais eu de regrets, et qu'il n'a jamais eu de regrets de ne pas avoir été président.

Toutefois, la doctrine de l'Amérique, il s'est résolu à déterminer contre l'échec de l'alliance. Tandis qu'il adhérait ainsi à ce qu'il aimait nommer les principes des fondateurs, il a néanmoins prêté l'appui moral du gouvernement pour passer les blessures du monde.

Dans ses rapports avec le Congrès, M. Harding préféra jouer le rôle de conseiller plutôt que celui de dictateur. Il prouva qu'il avait de la patience, mais non pas qu'il était indécis. C'est ainsi qu'au sujet des bons soldats, il avait déclaré que la mesure ne pouvait être passée sans les finances nécessaires, et comme les législateurs mettaient ses conseils de côté, il s'efforça d'opposer son veto. Il s'est encore fait remarquer par sa ténacité et son sens de l'économie dans les mesures pour les dépenses publiques et dans la législation sur la marine marchande.

Très souvent, il avait été appelé à jouer le rôle de pacificateur dans les affaires du gouvernement. Il était intervenu dans un différend entre le Congrès et le Trésor au sujet de la manière de reviser la taxe générale, et on avait accepté en substance son projet qui signifiait un adoucissement d'un demi-milliard dans le fardeau de la taxe. C'est aussi lui qui régla la longue controverse entre la Chambre et le Sénat à propos de l'évaluation américaine dans la loi du tarif. Il avait proposé un peu plus de sou-

UNE RECOLTE AU MOINS EGALE A CELLE DE 1922

La rouille et les sauterelles ont refroidi un peu l'optimisme

MOISSON PROCHAINE

On croit qu'elle sera partout commencée dans l'Ouest, le 15 août

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Ottawa, 2. — A cause de la rouille et d'autres agents nuisibles la récolte n'est pas aussi brillante qu'elle l'était il y a un mois dans les provinces des prairies, dit un communiqué publié ce soir par le bureau fédéral des statistiques sur la situation générale de l'agriculture au Canada.

Le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie anglaise rapportent qu'en dépit de la rouille, des sauterelles et de la grêle les récoltes montrent qu'elles seront belles. La moisson sera commencée partout vers le 15 août. Quelques dégâts auraient été causés par les sauterelles dans le sud de l'Alberta. Dans l'île du Prince-Edouard, dans la Nouvelle-Ecosse et dans l'Ontario, le foin est bon mais la température déplorables. Les provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick ont souffert d'une température froide et ont une récolte inférieure à la moyenne.

Des correspondants du Manitoba se plaignent qu'à Brandon et à Morden la rouille et les insectes vont gravement affecter la moisson. Dans la région de Morden la sécheresse a ajouté aux arrivages. Le rapport du ministère provincial d'agriculture est plus optimiste. Tout en reconnaissant la présence de la rouille en certains endroits le correspondant du ministère opine qu'en somme les champs ont pour la plupart une belle apparence. Le seigle d'automne promet une bonne récolte. La moisson du blé est attendue au plus tôt avant le 8 août, mais elle tardera de deux semaines dans les régions plus au nord.

Le correspondant de Brandon croit qu'elle va commencer dans la région vers le 10, tandis qu'à Morden on ne voit pas qu'elle commence avant la fin du mois.

Pronostiquant au sujet de la Saskatchewan, le ministère de l'agriculture dit: "Dans la première moitié de juillet la chaleur a été suffoquante et il y a eu du tonnerre et des orages. Il y a indice de conditions favorables à la rouille. A la fin du mois la température a été moins chaude. Le blé fait beaucoup de progrès et la moisson est attendue du 10 au 15 août. Toutes les céréales progressent et promettent une excellente récolte. Certains rapportent que l'apparence actuelle n'est pas aussi favorable qu'il y a un mois, mais on croit qu'elle est au moins égale à pareille époque l'an dernier."

Le correspondant de l'Alberta rapporte: "Dans cette province tout le blé a émergé et s'épanouit très bien grâce à une bonne température. Tout indique une grosse récolte d'orge. Les sauterelles ont fait des dégâts dans certains districts du sud, mais les dégâts seront faibles. Une chute abondante de grêle diminuera la récolte. La moisson sera en voie entre le 15 et le 20 août. A Lethbridge on fait des pronostics toujours favorables."

Ces derniers se plaignent du fait que l'an dernier, ils n'ont pu obtenir que 80 sous pour des produits qui leur avaient coûté un dollar. "C'est production et ajoutent que les prévisions pour cette année ne leur font pas espérer plus que 60 sous environ. Ils étaient en déficit l'an dernier et se croient à la veille d'une ruine complète pour cette année, devant une telle situation."

Désirant obtenir des prix plus raisonnables, ils veulent que les ouvriers endossent leur mouvement. Cette lettre fut référée au comité exécutif pour étude.

Le secrétaire Franco ayant ensuite soumis le rapport du comité exécutif, deux résolutions contenues dans ce rapport furent adoptées à l'unanimité: la première a trait à la situation ouvrière à Sydney et au Cap-Breton, et la seconde à cet affidavit soumis à la dernière assemblée du conseil, concernant un certain nombre d'ouvriers qui sont venus ici expressément de Glasgow, Angleterre, pour remplir un contrat qui leur avait été consenti à certaines conditions, n'ont pu reprendre leur travail, le salaire convenu ne leur étant pas donné.

LE BUREAU DU BLE

Calgary, 2. — L'établissement en Alberta d'un bureau du blé pour la vente des récoltes de cette année, est non seulement désirable et possible, mais il est nécessaire, déclare Aaron Sapir, organisateur de la coopérative Marketing de Californie, à une assemblée réunissant aujourd'hui, des cultivateurs et des représentants de toutes les parties de la province. "Les bureaux locaux ne sont pas suffisants et je suggérerais la dissolution immédiate de tous ceux qui ont été formés, même s'il y a des cultivateurs qui ont signé des contrats. Il ne s'agit pas d'avoir la signature des cultivateurs — ils la donneront tous, — mais de vendre votre grain. Songez-y bien. C'est toute l'affaire. Vous voulez savoir comment d'opérer de votre grain sur le marché, mais un gros problème est de trouver l'argent. Quand j'aurai conféré avec vos représentants, je vous proposerai un plan."

M. Sapir a réproché toute tenta-

tive de former une coopérative pour la vente à la fois du bétail vivant et du blé ou des autres céréales.

LES DIRES MORRISON
Moose-Jaw, Sask., 2. — Suivant les déclarations faites ici aujourd'hui par W. F. A. Turgeon, président de la commission d'enquête royale sur les grains, la commission va tenir une enquête aussi complète que possible sur les rapports existant entre les acheteurs aux entrepôts, leurs employeurs et les agriculteurs. Le président Turgeon a dit qu'il est certain de la commission de trouver des propositions qui améliorent les relations existant entre les acheteurs des cultivateurs et les propriétaires d'entrepôts.

"Nous ne nous formerons néanmoins aucune opinion avant d'avoir fait une enquête complète et examiné tous les aspects de la situation avec la plus grande attention," Herbert Symington et Travers Sweetman, assesseurs comme procureurs des compagnies d'entreposage, ont laissé entendre qu'ils préparent une déposition qui démentira les dires Morrison au sujet des dettes simulées, et, à l'occasion de l'effet qu'ils pourraient avoir sur le commerce du grain en général.

Après l'exposition des accusations Morrison, les recommandations faites prient le gouvernement de nommer des personnes pour peser et classer dans les entrepôts ruraux le grain vendu par les cultivateurs. Elles ont été formulées par L. A. Perry, de Red-Deer, Alberta, ancien agriculteur, acheteur et gérant d'entrepôt, qui est maintenant inspecteur au service de la Grain Growers Company.

La commission finit aujourd'hui de s'occuper ici. Elle s'élèvera à Regina vendredi et samedi.

Encore qu'aucune déclaration formelle n'ait été faite quant à l'itinéraire qui sera suivi par la commission, on assure qu'elle se rendra à Prince-Rupert après avoir séjourné à Vancouver.

Discutant les accusations Morrison, M. Symington a manifesté quelque doute qu'elles s'appliquent à tout le commerce du grain. On compte plus de 4,000 acheteurs et on ne cite qu'une douzaine d'exemples où les compagnies d'entreposage auraient agi frauduleusement avec leurs acheteurs.

"Le nombre des accusations ne peut être considéré comme une grave condamnation de tout le commerce du grain. J'aimerais voir les commissaires-acheteurs choisir 1,000 noms d'acheteurs de grain et en considérer quelques-uns pour trouver l'état de choses actuel. Le langage tenu par le procureur qui a formulé les accusations au nom de l'ordre des acheteurs de grain, a été excessif et tous les témoins étaient des employés congédiés, mécontents, encore qu'il y ait eu quelques cas où les compagnies ont agi d'une façon arbitraire. Les vives critiques faites contre les compagnies et publiées dans tout le pays n'étaient pas justifiées d'après les faits."

W. M. Ross, procureur de l'ordre des acheteurs de grain, a déclaré que tous les témoins ayant déposé devant la commission en rapport avec les accusations Morrison n'étaient pas des employés congédiés, mais bien des employés dont plusieurs sont venus à l'enquête contre leur gré. Il n'a jamais été soutenu par les acheteurs que leurs accusations étaient générales, mais elles ont été présentées pour indiquer la situation qui existe dans le commerce du grain. Ce n'est pas que les compagnies d'entreposage ont toujours agi avec fraude, mais qu'il existe des cas à réformer, les accusations n'ont été portées que pour en prévenir le retour.

Les devises étrangères ont baissé

(Dépêche de la Presse Associée)
New-York, 2. — Par suite des discours de M. Baldwin à la Chambre des Communes le franc, belge et français, sont tombés plus qu'ils ne l'avaient encore fait cette année. Le premier ministre a en effet annoncé qu'il y avait aucun espoir que la Grande-Bretagne puisse s'entendre avec ces deux puissances sur la question des réparations allemandes.

Le franc belge baissa de cinq points à 4.57 3/4. La livre sterling a fléchi d'un quart de cent à 34.56 3/8. Le mark allemand comme d'ailleurs toutes les autres devises fléchirent également.

Nouvelle gare pour Québec

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Québec, 2. — On dit que le chemin de fer du Canada National, est en train de faire faire des plans pour l'érection d'une nouvelle gare dans le quartier du Palais, à quelques centaines de pieds seulement de la gare du Carré Parent.

Actuellement, 32 trains du Canadien National partent de cette ville et la majorité part de la gare du Palais. Pour se servir de cette gare, le Canadien National a dû faire des arrangements, il y a quelques années, pour un bail de 20 ans, ce pour les trains de voyageurs. Cette entente s'est continuée pendant neuf ans, mais depuis quelques mois on dit que sir Henry Thornton est devenu anxieux d'avoir de meilleures facilités pour le Canadien National et c'est pourquoi on serait à préparer des plans.

M. McMASTER DEVANT LES ELEC-TEURS DE BROME

Il donne des explications en assemblée publique. — Pourquoi il abandonne son parti

ASSISTANCE

46 personnes étaient présentes, dont 54 favorables à l'orateur

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Knowlton, 2. — M. Andrew McMaster, député de Brome aux Communes, a inauguré ici ce soir sa série d'assemblées qu'il a organisées afin de rencontrer ses électeurs et leur expliquer la raison pour laquelle, durant la dernière session fédérale, il a quitté les rangs du parti libéral pour se ranger du côté des progressistes. Ayant demandé un vote de confiance de l'assistance, 45 sur les 46 personnes seulement qui se trouvaient dans la salle, endossèrent ses vues.

Son discours constituait une attaque contre l'honorable W. L. Mackenzie King, premier ministre du Canada, qu'il accusa de manque de conséquence avec le programme libéral énoncé en 1919. Il dit que son allégeance ne fut pas soudaine, et il fit allusion spécialement à la campagne qu'il a faite contre les ministres du cabinet qui occupent des postes de directeurs dans des compagnies d'utilités publiques, de corporations, de banques, campagne qu'il, dit-il, avait l'appui du premier ministre mais qui, lorsque introduite en Chambre, sous forme de résolution, fut battue. En 1922, lorsqu'il introduisit sa résolution sur ce sujet, demandant que les compagnies dans lesquelles des ministres agissent comme directeurs ne puissent pas négocier avec le gouvernement, il dit que le premier ministre et presque tous ses partisans en Chambre votèrent contre. "Ce fut un soubresaut complet", dit-il.

L'orateur dit que M. King essayait de démontrer que son acceptation du programme libéral n'était que circonstancielle, mais il donna lecture de certains rapports dans lesquels M. King a déclaré donner tout son appui à ce programme.

En ce qui concerne l'ouest canadien, l'orateur dit que M. King a déclaré que la difficulté ne consistait pas dans le tarif, mais résidait dans le fait que les exportations en Europe avaient diminué. M. McMaster cita alors des chiffres du Bureau fédéral des Statistiques pour établir que les exportations de produits agricoles en Europe en 1923, ont plus que doublé celles de 1913. Il démontra aussi que le prix des produits de la ferme a augmenté de 20 pour cent mais que le prix des choses domestiques nécessaires sont aussi plus élevées. Il se plaignit aussi de la Protection, de la loi des Combines et des Trusts, disant qu'il est injuste de demander aux masses de vendre à des prix bas sur le libre échange, et acheter ensuite à des prix qui ne sont pas régulés par des lois économiques.

M. McMaster dit que les votes qu'il a donnés contre le gouvernement libéral étaient des votes donnés pour le libéralisme comme il le comprend. "Je n'ai pas changé mes principes, dit-il, je crois représenter mieux les vues de la grande masse du peuple et tout particulièrement celles de la classe agricole, que le gouvernement lui-même."

Faisant allusion au budget de 1922 il dit avoir été déçu par le ministre de la Justice, sir Lomer Gouin, qui fit l'un des plus forts discours protectionnistes encore entendus dans la Chambre des Communes. Il ne croyait pas que le budget de 1923 est satisfaisant, ajoutant qu'il avait voté contre. Sir Fielding a dit que le tarif de l'acier n'était pas juste, ce qui est répété, dit-il, la politique que le ministre des Finances énonçait lorsqu'il était dans l'Opposition.

M. McMaster attaqua la loi projetée pour prohiber l'exportation de la pulpe de ce pays. Il la qualifia d'une pareille législation d'injuste et contraire à notre condition économique. Tous devraient pouvoir échanger ses produits au meilleur prix qu'il peut obtenir.

En terminant il dit: "J'ai poursuivi la lutte que je crois être celle du peuple honnête et droit du Canada. Si la majorité de ceux qui m'écoulaient et de ceux qui assistent à mes autres assemblées désirent que je démissionne, je le ferai."

L'orateur se retira alors de la salle et les auditeurs votèrent 45 contre un, pour endosser les vues émises par M. McMaster.

Une religieuse se fracture l'épine dorsale

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Stanhope, Qué., 2. — Sœur St-Luc, de la couvent de la Présentation à Stanhope, est morte hier soir à la suite de blessures qu'elle s'est infligées en faisant une chute de 10 pieds, alors qu'elle inspectait une partie de l'édifice en construction.

On est à construire une aile au couvent de Stanhope et c'est au moment où elle inspectait la partie qui n'est pas encore terminée que la religieuse se blessa. Elle s'est brisée la colonne vertébrale et elle n'a pas repris connaissance après l'accident.

ON REVIENT DES ETATS-UNIS

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Ottawa, 2. — Pendant les trois premiers mois de l'année fiscale l'immigration a augmenté de 63 pour cent. Le département de l'immigration et de la colonisation signale également un mouvement de retour des Etats-Unis.

Un grand nombre de Canadiens qui étaient allés aux Etats-Unis attirés par la prospérité de ce pays, sont retournés au Canada. Ce mouvement serait, croit-on, dû à une situation industrielle meilleure et à la grosse récolte qu'il y aura dans tout le Canada.

LA POLITIQUE DU CABINET ANGLAIS EST INDEFINIE

On ne croit pas l'entente possible avec la France sur les réparations

NOUVELLE PRESSION

Poincaré ne s'oppose pas à la publication de la réponse française

(Cable de la Presse Associée)
Londres, 2. — Jamais peut-être encore le Parlement ne s'était séparé en laissant d'aussi épais nuages recouvrir ses relations avec un allié. D'après les déclarations respectives de M. Baldwin et de Lord Curzon à la Chambre des Communes et à la Chambre des Lords, on garde bien peu d'espoir d'en arriver à un arrangement avec la France sur la question des réparations.

Bien que les déclarations des deux ministres aient donné plus de détails qu'on ne pensait, sur l'état des négociations avec la France et la Belgique, et qu'ils aient également fait savoir qu'ils avaient engagé le gouvernement de Reich à ne pas favoriser la résistance passive dans la Ruhr, on continue d'ignorer quelle est la politique qu'ils vont suivre, et d'après les discours de Lord Curzon, on peut même se demander si le cabinet a une politique bien définie.

Le gouvernement britannique espère encore qu'il sera possible de faire pression sur la France, en soumettant le cas à un nouveau tribunal: le monde civilisé.

D'après des renseignements arrivés de Paris on a su que M. Poincaré ne s'opposait pas à la publication de la réponse française, ce qui fait que d'ici peu de temps l'opinion sera au courant des dernières négociations. Dans les milieux politiques, on regardait comme le point le plus noir, que dans sa réponse la France ne faisait aucunement allusion à la note allemande; et qu'elle ne consentirait donc pas comme l'aurait désiré le gouvernement de Londres à faire une réponse collective à Berlin.

Ce point de vue semble d'ailleurs être confirmé par des renseignements à demi-officiels venus de Paris. D'après ces renseignements la question de la résistance passive prime toutes les autres et doit être réglée avant que n'importe quel autre point puisse être discuté.

L'Allemagne, de son côté, d'après les dernières nouvelles venues de Berlin est bien décidée à ne rien faire pour mettre fin à la résistance passive et à la continuer comme par le passé. Le Dr Stamer, ambassadeur d'Allemagne, au cours des dernières conversations qu'il a eues avec Lord Curzon, aurait exposé à ce dernier la situation critique dans laquelle se trouvent son pays, et qu'il faudrait peu de chose pour renverser le gouvernement de Cuno.

Le cabinet de Londres n'est pas encore décidé à agir en dehors de la France, mais jusqu'à un certain point attend les circonstances pour le faire. Dans sa réponse à Lord Birkenhead, il fit remarquer qu'il fallait un avis de douze mois pour que le représentant anglais puisse être retiré et que de plus il ne pensait pas le moment opportun.

L'allusion de premier ministre que la France avait des buts cachés en occupant la Ruhr est considérée comme un avertissement très significatif. Quoiqu'il n'ait pas été fait allusion à la question des dettes interalliées, Lord Curzon fait remarquer que c'était un sujet qui ne pourrait être laissé de côté.

UNE POLITIQUE INDEFINIE

Londres, 2. — M. Lloyd George, a déclaré son impuissance à trouver une politique bien définie dans les discours de M. Baldwin.

Le gouvernement de M. Poincaré n'a pas, dit-il, de diplomatie secrète, il publie assez haut qu'il ne consentira à négocier avec l'Allemagne que quand elle aura capitulé et qu'il n'aura la Ruhr que lorsque le dernier paiement aura été effectué. So-

LE PROBLEME DU COMBUSTIBLE EST MOINS GRAVE

Les importations sont un peu plus considérables que pendant 1921

DES POSSIBILITES

La menace d'une grève aux Etats-Unis tient les autorités en éveil

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Ottawa, 2. — La situation du charbon aux Etats-Unis, avec ses possibilités incertaines d'une grève dans les mines d'anthracite, attire l'attention des autorités fédérales. Le comité du combustible, établi par le gouvernement l'été dernier, est encore en opération et travaille de concert avec le Dominion Fuel Board, établi l'hiver dernier, pour enquêter sur le problème de l'approvisionnement du combustible. Ceux-ci se tiennent aussi en relation avec les contrôleurs provinciaux du combustible qui sont encore en fonction.

Selon les derniers rapports reçus au bureau des statistiques du Canada, les importations de combustible au Canada durant la saison actuelle se sont maintenues dans la moyenne. Pour les trois mois finissant avec juin couvrant le premier trimestre de l'année pour le charbon, les importations d'anthracite des Etats-Unis, ont été beaucoup plus élevées que l'an dernier, et un peu plus considérables qu'en 1921. Les importations de charbon bitumineux des Etats-Unis furent considérablement plus élevées qu'en 1921, et proportionnellement beaucoup plus grandes que celles de l'été dernier.

Les importations d'anthracite des Etats-Unis, pendant le semestre mentionné, ont été cette année, de 303,000 tonnes, comparées à 260,000 tonnes en 1922 et 1,238,000 tonnes en 1921. Les importations de charbon bitumineux des Etats-Unis pendant la même période furent de 3,392,000 tonnes, comparativement à 1,580,000 tonnes en 1922, et 2,516,000 en 1921.

Ces chiffres, pour le semestre, indiquent de plus la nécessité pour le Royaume-Uni de devenir une source d'approvisionnement du combustible. Cette année, on a importé 151,000 tonnes de charbon du Royaume-Uni pendant ces trois mois, comparativement à 17,000 tonnes seulement pour la période correspondante de l'an dernier. Proportionnellement, la plus grande augmentation s'est faite remarquer dans l'anthracite, bien que l'on ait aussi à signaler une augmentation considérable dans les importations de charbon bitumineux de l'Angleterre.

Ce développement du commerce de l'anthracite a été particulièrement frappant. Il est dû probablement à la grande demande pour l'anthracite du pays de Galles, l'an dernier. Pendant les trois mois qui se sont terminés avec le mois de juin dernier, il n'y a eu que 245 tonnes d'anthracite importées au Dominion du Royaume-Uni. Pendant le même période, l'an dernier, il y en avait eu près de 50,000 tonnes. Pendant le même temps, l'an dernier, on a importé 16,500 tonnes de charbon bitumineux, tandis qu'on en a importé cette année un peu plus de 100,000 tonnes.

Un nouvel élément viendra alléger cette année la situation du combustible dans le centre du Canada. On a décidé en effet de lancer sur le marché le charbon de l'Alberta.

A ce sujet, il a déjà été annoncé que le chemin de fer National Canadien avait fixé un taux de \$7 la tonne pour le transport du charbon de l'Alberta dans l'Ontario et que l'on pourrait obtenir de ce combustible en quantités suffisantes pour juger de sa qualité.

UNE OPINION DE L'HON. M. FERGUSON

Toronto, 2. — A la suite d'une réunion du cabinet qui a eu lieu cet après-midi, l'hon. Ferguson, premier ministre, a déclaré qu'il réduisait qu'il n'y eut encore une pénurie de charbon.

"Autant que possible, il faut faire maintenant sa provision de charbon, dit-il, les marchands n'ayant plus rien dans leurs entrepôts seront à même de faire de nouvelles provisions."

sentant fortement soutenu, dans sa politique, pense-t-on que c'est par l'envoi de nouvelles notes qu'on l'y fera renoncer? Ne vaudrait-il pas mieux accepter la situation, telle qu'elle est?

Le drapeau français flotte dans la Ruhr, continua M. Lloyd George, l'honneur de la nation est en jeu. Il ne faut pas vouloir faire du sentiment mais regarder les principes fondamentaux qui gouvernent une nation.

Deux grandes fautes ont été commises, continua l'ancien premier ministre. La première, bien que l'on considère l'occupation de la Ruhr comme illégale, la majorité des alliés y autorisa la France; la seconde, fut de ne pas accepter le projet de M. Hughes, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, et nommer une commission internationale d'experts qui auraient déterminé la capacité de paiement de l'Allemagne.

Avant que le Parlement ne soit de nouveau assemblé, deux événements pourraient se produire: l'effondrement de l'Allemagne ou peut-être même sa capitulation. Au cas où l'un de ces deux événements se produirait, quelle (A suivre à la page 5.)

EXPLOIT SANS PRECEDENT DANS LES ANNALES DE LA NATATION

Carbis-A. Walker a réussi à traverser le lac Érié à la nage. — Il a fait le trajet en 20 heures 15 minutes. — On n'a pas de nouvelles du yacht "Argus", qui l'accompagnait

(Dépêche de la Presse Associée)

Cleveland, Ohio, 2 — Corbis A. Walker, un nageur du Central Y.M.C.A., est arrivé à Lorain, à 5.30 heures ce matin. Il lui a fallu 20 heures 15 minutes pour faire la traversée du lac Érié à la nage. Il était parti hier de la rive de Pelee, d'après un téléphone reçu par le "News".

Avant de partir, Walker avait estimé qu'il lui faudrait faire environ 30 heures pour accomplir son exploit. Cette tentative n'avait jamais été entreprise auparavant.

En plus d'un yacht à vapeur, le "Argus", une chaloupe contenant quatre hommes, accompagnait le nageur. Walker s'est servi de la nage dite "crawl" et "trudgen". Il était d'opinion que c'était la nage qui l'aidait à couvrir plus de distance. La température était idéale pour une entreprise de genre.

Walker s'est entraîné pendant plusieurs mois. Il avait voulu faire la traversée dans le mois de juin mais il fut retardé à cause de la température et de l'état houleux du lac.

Mardi, Walker s'est reposé. Son déjeuner se composa d'un morceau de pain grillé, et un morceau d'orange. Plus tard, dans la journée, il a bu un verre de lait et il mangea un morceau de pain beurré et sucré. Avant de partir, il a bu une tasse de bouillon. Durant la traversée, Walker a un peu

(Dépêche de la Presse Associée)

Seabright, N.J., 2 — Les quatre premières joueuses anglaises qui prennent part au tournoi de Seabright, ont gagné aujourd'hui. William M. Johnston et R. Norris Williams II se rencontreront dans la finale.

L'intérêt se centralisa sur la rencontre entre Mlle Kathleen McKane, première joueuse anglaise, et Mme Gildeneau Lockhorn, qui est classée septième aux États-Unis. Mlle McKane joua avec aisance; ses coups étaient beaucoup de force et de précision. Mlle McKane battit la joueuse de New-York 6-2, 6-1, et mena le jeu tout le temps.

Mme Geraldine Beamish, qui est classée immédiatement après Kathleen McKane en Angleterre, défait Mme Benjamin Cole, championne des États-Unis pour le tennis intérieur et sur terre battue, 6-1, 8-6. Mme Beamish se servit d'un coup d'embarras. Les deux autres joueuses anglaises triomphèrent également: Madame Nancy Covell battit Mlle Helen Becker, de New-York, 6-1, 6-1, et Mme R. C. Clayton battit Mlle Ceres Baker, N.Y., 6-3, 6-3.

Dans les doubles, les joueuses anglaises ont également gagné. Mme Beamish et Mme Clayton ayant battu Mlle Helen Wills, de Boston, et Mlle Helen Wills, par défaut, Mlle McKane et Mme Covell ayant défait Mlle Ceres Baker et Mlle Edith Hand, 6-2, 6-0.

"Little Bill" Johnston, qui a déjà gagné la coupe deux fois, jouera dans la finale en vertu de la victoire qu'il a remportée sur Harvey Snodgrass, l'étoile de Los Angeles, 6-4, 6-1, et R. Norris Williams II défait le brillant joueur sud-africain, B. I. C. Norton, 6-3, 6-3.

Johnston et Griffin, qui ont gagné le championnat des doubles des

LE MILE-END Inc. IRA A VILLERAY

Le public de Villeray a été témoin

dominant d'une partie de baseball des plus remarquables. Cette partie fut certes l'une des plus belles jouées à Villeray. Le club Society Brand qui avait déjà défait la meilleure équipe en mai dernier avait accepté de nous rendre visite et ce n'est que par le score de 1 à 0 et de deux manches supplémentaires que le C. P. V. a pu acquiescer cette belle victoire.

Comme le score l'indiquait la lutte fut très contestée et le plus grand enthousiasme n'a cessé de régner durant toute la partie. Elton, lanceur du C. P. V., qui revient une grosse part de la victoire, car il a lancé une partie de la beauté, tenant les rudes joueurs du Society Brand à 7 hits. Il a tiré 4 hommes au bâton et a accordé le passe au premier but. Dans les moments critiques il a été une énigme pour ses adversaires.

Tous les joueurs ont joué merveilleusement mais faisons une mention spéciale au gros "Heleny" du "Society Brand" qui a valu un deux-but à l'admirable manche faisant scolariser Crozier qui était en ce moment au deuxième but, ce fut la victoire assurée au C. P. V., suivie d'applaudissements.

Alignement du C. P. V., C. Maillé, Gagnon, 1b, Tallifer, c.f., Sasse, 2b, Marin, ss, Crevier 3b, Whelan, 1b, Beauchamp, c.f., Eton, p. A. Provost, Michaud, Pelletier, subs.

Society Brand, Hifferson, 1b, Hutcheson, ss, Harney, r.b., Stark, c.f., Williams, c.f., Brisseau, 1b, T. Williams, 2b, Griestien, r.f., G. Ralph.

Society Brand 0000000000 — 8 3 C. P. Villeray 0000000001 — 1 7 1

Dimanche prochain, le C. P. V. recevra le Mile-End indépendant et tout le monde peut s'attendre à une partie intéressante.

Inf. O. Provost, 976 Francoise-Barre, 74, Cal., 2578; ou 1962.

LES SUISSES ONT CELEBRE LEUR INDEPENDANCE

L'heure avancée à laquelle s'est terminée le banquet de la colonie suisse de Montréal, nous a empêché de publier le compte-rendu de cette belle fête patriotique qui, disons-le, revêtait un caractère très important. Nous donnons aujourd'hui un bref aperçu de ce qui s'est passé durant cette belle manifestation.

Les membres de la colonie suisse de Montréal viennent donc de célébrer par un banquet et une danse donnée à l'hôtel Mont-Royal, le 632e anniversaire de la République helvétique. La fête fut très bien réussie, grâce à la belle activité déployée par M. C. E. Campiche, qui, en quatre langues différentes, en italien, en allemand, en anglais et en français, souhaita à tous ses compatriotes la plus cordiale bienvenue.

Au cours de la brève allocution qu'il prononça, M. Campiche fit l'éloge de la plus vieille république du monde, celle de Suisse, et parla d'une façon émue du drapeau national. Le rouge qui en est le fond principal signifie l'abnégation, la vérité, alors que la croix blanche qui le tient au milieu, signifie la justice. M. Campiche loua aussi le bel héritage légué aux Suisses par leurs aïeux, et parlant des idéals des ancêtres, il demanda à tous de suivre les mêmes brisées et de garder les coutumes démocratiques qui subsistent au pays natal depuis plus de six cents ans.

Le Dr A. Haeriger, représentant le conseil-général de la Suisse actuelle, demanda en Europe, proposa la santé du pays natal, et rappela le geste du gouvernement helvétique qui, pendant la guerre, réussit à caser tous les nombreux sans-travail ayant perdu leur position habituelle par suite de la fermeture des industries qu'ils étaient employés. La même santé fut ensuite proposée en français par M. Maurice de Goumou.

En proposant la santé du Canada, M. le professeur Charles Bieler, à la fois convive et député de l'arrondissement suisse, parla de la Confédération suisse, par laquelle tous les membres des quatre États s'engagent, dans une alliance défensive et défensive, à suivre à la lettre les différentes clauses de ce pacte qui créa la base de la nation helvétique.

Les convives étaient au nombre d'environ deux-cents. Un joli programme musical et artistique fut ensuite exécuté, puis une danse fut organisée qui se prolongea jusqu'à une heure avancée de la soirée.

L'HOPITAL DES INCURABLES

Comme le Canada a été le premier à l'annoncer, le mouvement la communauté des Soeurs de la Providence, fait, au prix de \$140,000, l'acquisition du terrain Lapierre, à Cartierville, pour y installer l'oeuvre des Tuberculeux et des Incurables. Le contrat en a été signé hier, par la révérende Mère Amarine, supérieure générale, et la révérende Mère Anaclet, dépositaire générale. Ce terrain, de vaste dimension — 6 arpents de large par environ 23 de profondeur — offre aux intéressés toutes les garanties désirables pour la construction du nouvel hôpital qui sera à l'épreuve du feu et pourra recevoir 800 malades, dont 400 tuberculeux et 400 incurables. L'entreprise de ces importants travaux est confiée aux architectes Viau et Venne. L'hôpital sera d'accès très facile, par tramways, autos ou chemin de fer. Les malades y trouveront tous les avantages de la campagne: site agréable, tranquillité, salubrité et soleil. Les autorités du bureau d'hygiène et plusieurs des médecins qui s'occupent spécialement du traitement des tuberculeux ont été consultés et ont approuvé l'entreprise. Le choix du terrain, la communauté des Soeurs de la Providence propose de pourvoir le nouvel établissement de toutes les améliorations modernes, sachant en cela répondre aux desirs mêmes de la population montrealaise et des autorités religieuses et civiles. Elle a à cœur d'en faire un établissement capable de faire honneur au pays et à l'Eglise.

En fait, toute la sécurité du public repose actuellement sur les épaules du médecin traitant. La loi lui impose,

1910, et c'est grâce au bel esprit d'initiative déployé par ses officiers au début et au dévouement apporté par ceux qui depuis ont dirigé les destinées de cette organisation qu'elle a pu remporter les succès qui lui sont maintenant acquis.

Plusieurs personnalités marquantes contribuent largement à la préparation de la prochaine exposition et le secrétaire, M. Jacques Malouin, N.P., déclare que cette année, le succès sera sans précédent.

— Il y avait ralle comble, dimanche dernier, lors de l'ouverture officielle du nouveau théâtre Royal. Un programme tout spécial et de premier choix avait été préparé pour la circonstance, et le public se montra fort satisfait de cette innovation due au dévouement et à l'initiative de MM. Martineau qui sûrement sauront faire un véritable succès de leur nouvelle entreprise.

— Nous apprions avec plaisir que M. Médard McGillivray souffrait depuis près d'un an d'une cruelle maladie, est maintenant en bonne voie de guérison et que sa convalescence se continue rapidement.

FUNERAILLES DE M. AMABLE DESJARDINS

(De notre correspondant)

Saint-Jacques, 2. — Le 16 juillet dernier avait lieu, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis, venus des paroisses environnantes et de l'étranger, les funérailles de M. Amable Desjardins, décédé le 13 juillet, après seulement quelques jours de maladie, à l'âge de 73 ans et 5 mois.

Le service funéraire a été chanté, dans l'église paroissiale, par le R. V. J. Desjardins, ancien aumônier du 22e régiment canadien, et assisté de plusieurs chapelains des Servants de Jésus-Marie, de Hull, et cousin du défunt, assisté de MM. les abbés F.-X. Labonté et Ernest Gascon, comme diacre et sous-diacre.

Au choeur, on remarquait M. l'abbé Alarie, curé de Saint-Jean-Berchmans, et un groupe de Frères des Ecoles Chrétiennes, confères du Frère Marie-Eduard, fils du défunt; ce sont les Frères Ernest, directeur du collège de Saint-Jérôme; André, directeur des novices du Mont-LaSalle; Eusèbe, Maréchal, Basile, Aubert, César, Ruffe, Agapet, Macaire, Anaclet, Louis, de Saint-Jacques; Basile, de Hull; Adolphe, de Montréal; Julius, de Longueville.

Le chant, pour la circonstance, a été fourni par le choeur des petits novices du Mont-LaSalle, sous la direction du Frère André, des Ecoles Chrétiennes.

Les porteurs étaient Célestin Desjardins, Thomas Chartrand, Alfred Alarie, Henri Papineau, cousins du défunt, et MM. Adrien Gascon et David Gladu. Le deuil était conduit par le Frère Marie-Eduard (né Joseph-Jérôme Desjardins), des Ecoles Chrétiennes, et M. Lucien, ses fils; René, Dominique, Philippe, Raymond, Jacques Desjardins, Charles-Emile et Garcia Létourneau, ses petits-fils; Wilfrid Gascon et J.-L. Létourneau, ses gendres; Nap. Forget, Pierre Nantel, Alphonse, Jean, Wilfrid, Hermisidas et Joseph Papineau, ses beaux-frères; Frédéric, Adrien, Henri, Théodore, Mathias, Damase,

et ses parents du défunt ont, dans leur deuil, reçu un grand nombre de témoignages de sympathie, de tributs floraux, de bouquets spirituels, de messes, etc.

On remarquait dans l'assistance MM. Joseph Courso, Lachin; Marius Létourneau, Montréal; Joseph Forget, Horace Forget, Athanasie Bélanger, Elie et Joseph Therrien, Alphonse et Napoléon Laurin, Janvier et Camille Gratton, Joseph et Frédéric Filiatrault, François Groux, René de Roy, de Saint-Jérôme; Jean-Marc Vermette, notaire de Saint-Jacques; Moïse Sauriol, H.-A. Valiquette, Benjamin Cardinal, David, Léon, Albert, Wilfrid et J.-B. Gascon, Joseph Drouin, Saint-Jérôme; Janvier et J.-B. Hamel, Saint-Jacques, etc.

Le défunt laisse dans le deuil son épouse, née Marguerite Papineau; cinq fils, le Frère Marie-Eduard, des Ecoles Chrétiennes; Eugène, Jérôme, Emile, Lucien, et trois filles, Eugénie (Mme Ladislav Létourneau), Bernadette (Mme Wilfrid Gascon), Bibiane (Mme Pierre Papineau) et un frère, Michel Desjardins.

Les parents du défunt ont, dans leur deuil, reçu un grand nombre de témoignages de sympathie, de tributs floraux, de bouquets spirituels, de messes, etc.

LE CANADA est imprimé et publié par la CIE DE PUBLICATION DU CANADA, Limited, 115, rue Saint-Jacques, à Montréal, P. Q.

IL FAUT DECLARER LES CAS DE MALADIES CONTAGIEUSES

C'est l'intention du service provincial d'Hygiène de mettre la loi en vigueur. — La déclaration des maladies contagieuses est un devoir de charité locale. — Les personnes tenues de la faire.

Nous apprenons par le Bulletin Sanitaire que c'est l'intention du Service provincial d'Hygiène d'appliquer rigoureusement la loi quant à la déclaration des cas de maladies contagieuses. Les articles 74, 75 et 76 qui traitent de cette déclaration dans la loi d'hygiène publique sont résumés comme suit:

1.—Maladies dont la déclaration est obligatoire:—Variolo, varioloïde, choléra asiatique, peste, typhus, diphtérie, scarlatine, fièvre typhoïde, paratyphoïdes, grippe, rougeole, tuberculose, lepre, méningite cérébro-spinale, paralysie, coqueluche, érysipèle, rubéole, varicelle, épidémie purulente des nouveau-nés, toute autre maladie déclarée maladie contagieuse par règlement du lieutenant-gouverneur-en-conseil.

2.—Personnes tenues de faire la déclaration:—Chefs de familles, chefs d'établissements, médecins, lorsqu'ils ont connaissance d'un cas de ces maladies ou qu'ils ont raison de croire qu'un tel cas existe.

3.—Délai accordé pour la déclaration: 24 heures.

4.—Personne à qui elle doit être faite:—L'autorité sanitaire municipale.

5.—Pénalité pour défaut de faire la déclaration:—\$20.00 d'amende (maximum) par jour de retard.

6.—Responsabilité de la déclaration:—Une fois faite par une des personnes obligées à la déclaration, elle libère les autres de cette obligation.

A ce sommaire on ajoute les remarques suivantes du Dr L.-E. Masson: L'article 74 est d'importance capitale, et on devrait le comprendre. Il ne vise pas, comme semble le croire certaines personnes, à assurer la protection de la population, mais à protéger la liberté individuelle: le législateur n'a évidemment eu en vue que la simple protection des foyers et des masses contre les maladies contagieuses.

Bien que l'ignorance de la loi ne puisse jamais servir d'excuse à sa transgression, on peut, à la rigueur, comprendre un peu, chez certains chefs de famille ou sans social peu développés, cette indifférence à coup sûr malhonnête, mais que leur formation civique rudimentaire explique jusqu'à un certain point. On peut, chez eux, pardonner cette indifférence qui sous-entend toute protection des innocents que la nature a jetés entre leurs mains; mais rien, chez les chefs d'établissements industriels, très généralement intelligents, honnêtes et avisés, encore moins, chez nos directeurs et directrices de maisons d'éducation, ne peut excuser ou même expliquer cette apathie criminelle.

Et si la solidarité sociale a le droit de compter sur le plus humble des citoyens pour jeter l'alarme à l'approche du péril, à plus forte raison doit-il ne plus espérer, souhaiter, mais exiger formellement la coopération entière de ces derniers, sentinelles et sauvegarde de la robustesse, de la santé, de la vie de nos enfants.

En fait, toute la sécurité du public repose actuellement sur les épaules du médecin traitant. La loi lui impose,

1910, et c'est grâce au bel esprit d'initiative déployé par ses officiers au début et au dévouement apporté par ceux qui depuis ont dirigé les destinées de cette organisation qu'elle a pu remporter les succès qui lui sont maintenant acquis.

Plusieurs personnalités marquantes contribuent largement à la préparation de la prochaine exposition et le secrétaire, M. Jacques Malouin, N.P., déclare que cette année, le succès sera sans précédent.

— Il y avait ralle comble, dimanche dernier, lors de l'ouverture officielle du nouveau théâtre Royal. Un programme tout spécial et de premier choix avait été préparé pour la circonstance, et le public se montra fort satisfait de cette innovation due au dévouement et à l'initiative de MM. Martineau qui sûrement sauront faire un véritable succès de leur nouvelle entreprise.

— Nous apprions avec plaisir que M. Médard McGillivray souffrait depuis près d'un an d'une cruelle maladie, est maintenant en bonne voie de guérison et que sa convalescence se continue rapidement.

FUNERAILLES DE M. AMABLE DESJARDINS

(De notre correspondant)

Saint-Jacques, 2. — Le 16 juillet dernier avait lieu, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis, venus des paroisses environnantes et de l'étranger, les funérailles de M. Amable Desjardins, décédé le 13 juillet, après seulement quelques jours de maladie, à l'âge de 73 ans et 5 mois.

Le service funéraire a été chanté, dans l'église paroissiale, par le R. V. J. Desjardins, ancien aumônier du 22e régiment canadien, et assisté de plusieurs chapelains des Servants de Jésus-Marie, de Hull, et cousin du défunt, assisté de MM. les abbés F.-X. Labonté et Ernest Gascon, comme diacre et sous-diacre.

Au choeur, on remarquait M. l'abbé Alarie, curé de Saint-Jean-Berchmans, et un groupe de Frères des Ecoles Chrétiennes, confères du Frère Marie-Eduard, fils du défunt; ce sont les Frères Ernest, directeur du collège de Saint-Jérôme; André, directeur des novices du Mont-LaSalle; Eusèbe, Maréchal, Basile, Aubert, César, Ruffe, Agapet, Macaire, Anaclet, Louis, de Saint-Jacques; Basile, de Hull; Adolphe, de Montréal; Julius, de Longueville.

Le chant, pour la circonstance, a été fourni par le choeur des petits novices du Mont-LaSalle, sous la direction du Frère André, des Ecoles Chrétiennes.

Les porteurs étaient Célestin Desjardins, Thomas Chartrand, Alfred Alarie, Henri Papineau, cousins du défunt, et MM. Adrien Gascon et David Gladu. Le deuil était conduit par le Frère Marie-Eduard (né Joseph-Jérôme Desjardins), des Ecoles Chrétiennes, et M. Lucien, ses fils; René, Dominique, Philippe, Raymond, Jacques Desjardins, Charles-Emile et Garcia Létourneau, ses petits-fils; Wilfrid Gascon et J.-L. Létourneau, ses gendres; Nap. Forget, Pierre Nantel, Alphonse, Jean, Wilfrid, Hermisidas et Joseph Papineau, ses beaux-frères; Frédéric, Adrien, Henri, Théodore, Mathias, Damase,

et ses parents du défunt ont, dans leur deuil, reçu un grand nombre de témoignages de sympathie, de tributs floraux, de bouquets spirituels, de messes, etc.

On remarquait dans l'assistance MM. Joseph Courso, Lachin; Marius Létourneau, Montréal; Joseph Forget, Horace Forget, Athanasie Bélanger, Elie et Joseph Therrien, Alphonse et Napoléon Laurin, Janvier et Camille Gratton, Joseph et Frédéric Filiatrault, François Groux, René de Roy, de Saint-Jérôme; Jean-Marc Vermette, notaire de Saint-Jacques; Moïse Sauriol, H.-A. Valiquette, Benjamin Cardinal, David, Léon, Albert, Wilfrid et J.-B. Gascon, Joseph Drouin, Saint-Jérôme; Janvier et J.-B. Hamel, Saint-Jacques, etc.

Le défunt laisse dans le deuil son épouse, née Marguerite Papineau; cinq fils, le Frère Marie-Eduard, des Ecoles Chrétiennes; Eugène, Jérôme, Emile, Lucien, et trois filles, Eugénie (Mme Ladislav Létourneau), Bernadette (Mme Wilfrid Gascon), Bibiane (Mme Pierre Papineau) et un frère, Michel Desjardins.

Les parents du défunt ont, dans leur deuil, reçu un grand nombre de témoignages de sympathie, de tributs floraux, de bouquets spirituels, de messes, etc.

LE CANADA est imprimé et publié par la CIE DE PUBLICATION DU CANADA, Limited, 115, rue Saint-Jacques, à Montréal, P. Q.

LES MATINEES DU CAN-FRANÇAIS

Le public est prié de tenir compte que le théâtre Canadien-Français, qui ouvrira ses portes lundi prochain, dans l'après-midi, ne donnera pas de représentations en matinée les mercredi et vendredi et non pas les lundi et mardi, mais qu'il avait été annoncé tout d'abord. D'un autre côté, le théâtre National donnera des représentations tous les jours en matinée. On sait que ces deux théâtres sont maintenant sous l'habile direction de M. Alexandre Sylvio. Celui-ci a organisé une distribution de riches et jolis cadeaux pour la matinée d'ouverture au théâtre Canadien-Français lundi prochain.

RETRAITES FERMEES A LA VILLA ST-MARTIN

Marchands et hommes d'affaires, samedi soir, 18 août au mercredi matin, 22 août.

Médecins, jeudi soir, 23 août au lundi matin, 27 août.

Dentistes, jeudi soir, 30 août au lundi matin 3 septembre.

Notes—1) La retraite inscrite au programme, 13 au 17 août, ayant été anticipée, il n'y en aura pas d'autre pour cette date.

MARINE MARCHANDE DU GOUVERNEMENT CANADIEN LIMITEE

POUR ANVERS VIA LONDRES
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Conqueror"
POUR SWANSEA VIA CARDIFF
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Leader"
POUR ST-KITTS, ANTIGUA, LA TRINITE (et) DE MEDEHIA
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Otter"
POUR LONDRES VIA LONDRES
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Conqueror"
POUR SWANSEA VIA CARDIFF
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Leader"

POUR BERMUDE, BAHAMAS, JAMAÏQUE ET HONDURAS
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Conqueror"
POUR ST-JEAN, N.-Y. VIA CHALLOTTETOWN, L.-I.
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Otter"

POUR LONDRES VIA LONDRES
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Conqueror"
POUR SWANSEA VIA CARDIFF
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Leader"

POUR BERMUDE, BAHAMAS, JAMAÏQUE ET HONDURAS
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Conqueror"
POUR ST-JEAN, N.-Y. VIA CHALLOTTETOWN, L.-I.
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Otter"

POUR LONDRES VIA LONDRES
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Conqueror"
POUR SWANSEA VIA CARDIFF
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Leader"

POUR BERMUDE, BAHAMAS, JAMAÏQUE ET HONDURAS
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Conqueror"
POUR ST-JEAN, N.-Y. VIA CHALLOTTETOWN, L.-I.
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Otter"

POUR LONDRES VIA LONDRES
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Conqueror"
POUR SWANSEA VIA CARDIFF
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Leader"

POUR BERMUDE, BAHAMAS, JAMAÏQUE ET HONDURAS
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Conqueror"
POUR ST-JEAN, N.-Y. VIA CHALLOTTETOWN, L.-I.
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Otter"

POUR LONDRES VIA LONDRES
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Conqueror"
POUR SWANSEA VIA CARDIFF
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Leader"

POUR BERMUDE, BAHAMAS, JAMAÏQUE ET HONDURAS
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Conqueror"
POUR ST-JEAN, N.-Y. VIA CHALLOTTETOWN, L.-I.
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Otter"

POUR LONDRES VIA LONDRES
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Conqueror"
POUR SWANSEA VIA CARDIFF
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Leader"

POUR BERMUDE, BAHAMAS, JAMAÏQUE ET HONDURAS
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Conqueror"
POUR ST-JEAN, N.-Y. VIA CHALLOTTETOWN, L.-I.
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Otter"

POUR LONDRES VIA LONDRES
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Conqueror"
POUR SWANSEA VIA CARDIFF
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Leader"

POUR BERMUDE, BAHAMAS, JAMAÏQUE ET HONDURAS
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Conqueror"
POUR ST-JEAN, N.-Y. VIA CHALLOTTETOWN, L.-I.
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Otter"

POUR LONDRES VIA LONDRES
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Conqueror"
POUR SWANSEA VIA CARDIFF
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Leader"

POUR BERMUDE, BAHAMAS, JAMAÏQUE ET HONDURAS
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Conqueror"
POUR ST-JEAN, N.-Y. VIA CHALLOTTETOWN, L.-I.
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Otter"

POUR LONDRES VIA LONDRES
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Conqueror"
POUR SWANSEA VIA CARDIFF
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Leader"

POUR BERMUDE, BAHAMAS, JAMAÏQUE ET HONDURAS
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Conqueror"
POUR ST-JEAN, N.-Y. VIA CHALLOTTETOWN, L.-I.
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Otter"

POUR LONDRES VIA LONDRES
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Conqueror"
POUR SWANSEA VIA CARDIFF
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Leader"

POUR BERMUDE, BAHAMAS, JAMAÏQUE ET HONDURAS
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Conqueror"
POUR ST-JEAN, N.-Y. VIA CHALLOTTETOWN, L.-I.
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Otter"

POUR LONDRES VIA LONDRES
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Conqueror"
POUR SWANSEA VIA CARDIFF
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Leader"

POUR BERMUDE, BAHAMAS, JAMAÏQUE ET HONDURAS
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Conqueror"
POUR ST-JEAN, N.-Y. VIA CHALLOTTETOWN, L.-I.
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Otter"

POUR LONDRES VIA LONDRES
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Conqueror"
POUR SWANSEA VIA CARDIFF
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Leader"

POUR BERMUDE, BAHAMAS, JAMAÏQUE ET HONDURAS
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Conqueror"
POUR ST-JEAN, N.-Y. VIA CHALLOTTETOWN, L.-I.
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Otter"

POUR LONDRES VIA LONDRES
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Conqueror"
POUR SWANSEA VIA CARDIFF
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Leader"

POUR BERMUDE, BAHAMAS, JAMAÏQUE ET HONDURAS
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Conqueror"
POUR ST-JEAN, N.-Y. VIA CHALLOTTETOWN, L.-I.
De Montréal, 15 Août, 11 Sept.
"Canadian Otter"

2) On est prié de s'adresser pour tout ce qui concerne ces retraites au R. P. Georges Lebel, s.j., 1048-est, rue Rachel, Montréal; tél.: St-Louis, 4363 ou 1320, ou au R. P. Directeur des Retraites, Villa St-Martin, Abord-à-Pioulfe, P.Q., tél. (longue distance) Cartierville 18.

ROBE DE CHAMBRE

en stock ou sur mesure.
30 Variétés — Modèle Exclusif
The Montreal Trade Supply Co.
30, Carré Chaboullier.
115-117, rue St-Jacques.

Le Canada

MONTREAL, Vendredi, 3 Août 1923.

Une belle manifestation

La manifestation d'East Angus, en faveur de l'hon. M. Nicol, trésorier provincial, a remporté un plein succès.

Et cette fête est un témoignage de l'estime et de l'admiration des libéraux des cantons de l'est pour celui qui les représente à Québec.

Le trésorier provincial a prononcé un bref, mais éloquent discours, où il a démontré que ses connaissances professionnelles ne le privent en rien d'un sens très vif des affaires.

C'est un poste important dans le cabinet que celui de trésorier provincial.

En ces dernières années surtout, où les revenus de la province se sont considérablement accrus et auxquels vient s'ajouter encore le surplus du commerce des liqueurs, le poste de trésorier est l'un des départements dominants de l'administration provinciale.

L'hon. M. Nicol a su, dès ses débuts, faire preuve d'un talent marquant, d'une grande activité et d'un sens pratique qui le désignent tout naturellement pour cette fonction.

La manifestation d'East Angus, si belle et si enthousiaste, est une preuve que le district qu'il représente M. Nicol à Québec est justement fier de son ministre.

Et c'est un sentiment que partagera de plus en plus toute la province, à mesure que les qualités solides du trésorier provincial seront mieux connues et appréciées.

L'assemblée a été aussi marquée de discours vigoureux de l'hon. M. Taschereau et du ministre de la voirie, l'hon. M. Perron.

Ils ont défilé énergiquement M. Sauvé de paraître aux prochaines élections partielles et de soumettre franchement son programme à l'élection.

Si le chef de l'opposition a cru intimider le gouvernement par les maigres assemblées qu'il a tenues récemment, il trouvera évidemment qui lui répondra.

L'avenir du parti agraire

Les fermiers-unis tiennent en ce moment d'importantes réunions pour décider, — ce qui ne se fera sans doute pas en un jour, — s'ils doivent subsister comme parti indépendant ou se rallier et se fondre, selon leurs affinités particulières, avec l'un des deux grands partis.

Le parti fermier est né de l'après-guerre, en guise de protestation contre l'unionisme.

Et c'est où la coalition des Tories et des libéraux anglais fut la plus intime que le parti fermier prit le plus de force.

Dans Québec, où le parti libéral demeura intact, nous n'avons pas eu de mouvement agraire sérieux; dans les provinces maritimes, il fut également superficiel et sans effet.

La Colombie Anglaise, vieille province traditionnelle, est également indemne de ce mouvement.

Mais dans l'Ontario, où le gouvernement d'union avait rallié presque tous les politiciens du précédent parlement et où il semblait tout-puissant, la réaction agraire se fit vivement sentir. M. Drury prit le pouvoir; mais, par la division créée dans ses rangs et l'insuccès de son administration, il ne le put conserver que quatre années.

Dans les trois provinces de l'ouest, la question économique s'est jointe à la réaction d'après-guerre. Les fermiers y veulent des facilités de transport, un prix élevé pour leurs produits et un abaissement du tarif sur ce qu'ils achètent. Ils se sont coalisés dans le but d'obtenir le maximum de leurs réclamations; et c'est là, dans les trois provinces des prairies, qu'ils détiennent encore leur puissance politique.

Mais l'insuccès rencontré dans certaines provinces, la défaite d'Ontario font réfléchir les chefs du parti.

Au lieu de s'obstiner dans une attitude exclusive et sur un territoire qui rétrécit sans cesse, ne vaudrait-il pas mieux obtenir par une fusion ou un compromis une mesure relative, mais solide, de concessions?

C'est maintenant la question qui s'agit, — et il semble qu'il soit facile d'y répondre.

Le rôle économique de la machine

Le machinisme, aujourd'hui, domine le monde. Il semble étreindre l'humanité d'une civilisation nouvelle en tous points différente de celle d'autrefois. Assurément, le régime du machinisme n'est pas sans apporter parfois quelque trouble dans l'organisation économique et surtout dans la situation des travailleurs. Ainsi se trouvent expliquées les protestations qui se sont fréquemment élevées contre l'introduction des machines. Que de fois même les ouvriers ne se sont-ils pas abandonnés à des violences extrêmes, brisant et détruisant les mécanismes nouveaux!

L'un des reproches les plus fréquents adressés au machinisme est "l'expropriation" du travail qui en résulte pour la classe ouvrière, car son introduction, en venant évincer la main-d'œuvre humaine, astreint au chômage les ouvriers ainsi remplacés. Faut-il donc, ainsi que le préchait Ruskin, abandonner les machines et recourir aux seules forces naturelles? Evidemment non. D'ailleurs, le développement des machines est loin d'avoir abaissé le chiffre de la population industrielle. Les statistiques établies partout sont, à cet égard, d'une élocution irréfutable.

Il n'est pas malaisé, en outre, d'opposer aux inconvénients des machines leurs avantages réels et les progrès multiples qu'elles ont permis de

réaliser. En favorisant la production rapide et à bas prix d'une foule de produits autrefois inaccessibles aux petites bourses, elles ont contribué à satisfaire à un nombre toujours plus grand de besoins essentiels et à augmenter le niveau général du bien-être. L'élargissement des débouchés et la création d'industries entièrement nouvelles, entre autres la construction même et l'entretien de ces machines, ont également exigé l'occupation d'une main-d'œuvre plus considérable. N'est-ce pas grâce à elles qu'on pu s'établir entre les hommes des relations et des échanges plus suivis et se propager partout les connaissances humaines et l'émancipation intellectuelle?

Aussi bien, même les ouvriers d'abord hostiles à l'introduction des machines, se montrent-ils à leur tour enthousiastes lorsque s'effacent leurs préjugés et leurs craintes et que leur sont apparues toutes les facilités qu'elles leur réservent.

En outre un régime nouveau appelle aussi l'avènement d'un homme nouveau: la fonction crée l'organe.

Et en effet, la conduite normale de la machine exige désormais plus que la manutention de jadis: elle requiert de la part de celui qui la guide, une tension de pensée et un effort spécial de surveillance, plus même: une collaboration intelligente. L'utilisation des machines contribue à créer chez lui certaines aptitudes dont les effets ne manquent pas de retentir sur sa mentalité et son intellectualité!

En émancipant l'esprit de ses collaborateurs, la machine constitue un estimable élément d'éducation: l'ouvrier habile et intelligent peut lui faire fournir tout le rendement dont elle est capable. Au lieu de constituer un rouage insignifiant dans l'organisation industrielle, l'ouvrier devient l'initiateur d'améliorations et de progrès constants.

Ainsi apparaît et se révèle un aspect trop peu connu du rôle économique qu'il peut être appelé à jouer dans la société moderne.

Le député de Brôme

Nul ne doute de la sincérité de M. McMaster, le député de Brôme, et ses idées sur le tarif sont bien connues de tous.

Mais ce qu'il ne peut oublier, c'est qu'il a été élu dans Brôme par la grande vague libérale qui a balayé toute la province en 1921. Et en toute justice, il doit admettre que la part de ses idées personnelles a été petite à côté de ce qui lui a valu alors le titre et la qualité de candidat du parti libéral.

C'est comme tel qu'il a été élu, et non comme partisan du parti agraire.

Qu'il diffère d'avis sur un point avec le gouvernement, qu'il réserve un vote ou une attitude à l'occasion, cela est parfaitement admissible.

Mais qu'il devienne carrément député d'opposition, après le mandat qu'il a reçu des électeurs de Brôme, c'est une autre question.

C'est au sein même du parti qui l'a fait élire, et non en le combattant, que M. McMaster doit tenter de faire valoir ses idées.

Ainsi aurait-il fait oeuvre de saine indépendance, — avec moins d'éclat, il est vrai, mais avec autant de sincérité, — tout en demeurant fidèle à son mandat.

L'autonomie des Dominions

On peut être sûr que les impérialistes vont profiter de la prochaine réunion de Londres pour tenter de réaliser quelques-uns de leurs projets.

Mais la conquête de l'autonomie des dominions, à notre avis, est définitive. Et de toute façon, en ce qui touche le Canada, on peut avoir toute confiance en l'esprit large, vraiment libéral, de l'hon. McKenzie King.

Le bois de pulpe

L'hon. M. Taschereau n'est pas en faveur de prohiber complètement l'exportation du bois de pulpe; d'autre part, l'hon. M. King a déclaré que le gouvernement fédéral n'en viendrait à cette décision qu'à la dernière extrémité.

On voit donc que le bill adopté à la dernière session fédérale n'est pas à la veille d'être mis en vigueur. Le gouvernement a voulu simplement se faire conférer un pouvoir, dont il n'entend pas user pour le moment.

Du papier

L'Allemagne a abaissé la valeur du mark à une fraction microscopique, en faisant une émission excessive de papier-monnaie. Et il est question maintenant de supprimer le mark, et de le remplacer par une nouvelle unité.

En attendant, ceux qui ont acheté du mark n'auront pour se consoler qu'une collection de petits parchemins, souvenir de cette opération colossale — comme tout ce que font les Allemands.

A EAST ANGUS. — (de la "Patrie"). — Agressif, M. Taschereau a défié M. Sauvé et ses amis de le rencontrer durant les élections partielles du mois de septembre. Mais il a touché des questions beaucoup plus intéressantes. Au sujet du bill adopté par le parlement fédéral prohibant l'exportation du bois de pulpe, le premier ministre s'est demandé si en l'occurrence les droits provinciaux ne souffrent pas violence. Il craint, de plus, qu'en empêchant le colon et le fermier de vendre leur bois aux Américains, l'on ne nuise à la colonisation et on ne paralyse l'agriculture. Le premier ministre a dénoncé énergiquement la campagne de découragement et de désespoir menée par le "Star". Notre province, le pays en général surmontent trop facilement les difficultés de l'après-guerre pour jeter le manche après la cognée et se laisser aller à la banqueroute. Le salut sympathique que M. Taschereau a fait d'un devoir d'offrir à la France, en ce moment où se jouent ses destinées, sera accueilli avec joie d'un bout à l'autre de la province.

LE CARDINAL GASPARRI

Un article de François Veullot

Nous reproduisons de la "Libre Parole" de Paris, l'article suivant: Dimanche soir, un Te Deum solennel était chanté dans l'église des Carmes, devant un auditoire imposant qui réunissait les représentants de l'élite politique, intellectuelle et sociale. En quelques mots, pleins de cœur et d'élévation, M. le chanoine Verdier, supérieur du séminaire de l'Institut catholique, exposa les motifs de cette cérémonie d'actions de grâces. Il s'agissait de fêter le vingt-cinquième anniversaire d'une consécration épiscopale, célébrée dans ce sanctuaire. Voici un quart de siècle, en effet, le 6 mars 1898, un jeune professeur de l'Institut recevait, des mains du cardinal Richard, l'onction qui confère la plénitude du sacerdoce. Le nouvel évêque se nommait Pierre Gasparrri. Il était destiné, par la Providence, à occuper, sous deux papes successifs, la charge éminente de secrétaire d'Etat.

Dix-huit années durant, avant cette date, Mgr Gasparrri avait enseigné à plusieurs générations d'étudiants les principes et les détails du droit canonique. Mais Léon XIII venait de l'élever à sa chaire, pour l'envoyer, comme délégué apostolique, auprès du gouvernement de l'Equateur. Du professeur, le clairvoyant pontife faisait un diplomate. La prudence humaine, en dépit des événements qui justifient le choix du Pape, est peut-être étonnée d'une pareille désignation. L'enseignement ne lui paraît point le noviciat le plus indiqué des ambassadeurs. Mais il ne faut pas appliquer à l'administration de l'Eglise les critères qui servent ordinairement à juger des affaires politiques. Le rôle des représentants du Saint-Siège est, surtout, d'adapter aux contingences qui passent des principes éternels. Or, rien ne les dispose mieux à cette mission que l'étude approfondie de ces principes. Accrochés fortement à ce roc, ils peuvent, en toute sécurité, se jeter dans les remous des circonstances. On admire parfois les souplesses et les patiences, et même les conciliations, de la diplomatie pontificale. Tout le secret en est là, dans cet attachement invincible aux vérités nécessaires.

Mgr Gasparrri avait été un maître éminent de droit canon. Il fut le plus sûr et le plus avisé des ambassadeurs. Aussi, quand Léon XIII, après quelques années, le rappela de l'Equateur, ce fut pour lui confier les importantes et délicates fonctions de secrétaire des Affaires ecclésiastiques extraordinaires. Pie X le maintint à ce poste. Mais, en même temps, voulant procéder à la révision et à la codification du droit canonique, il le chargea de diriger ce grand travail. Et l'ancien professeur de l'Institut catholique de Paris apporta, dès lors, toute sa compétence et toute son expérience à mettre en ordre et au point le droit sacré qu'il avait enseigné si longtemps.

Quand, le 28 juin 1917, en pleine guerre, Benoît XV, par la publication du nouveau code de droit canon, unifiait sous une même loi disciplinaire, — ainsi que parle Goyau, — la catholicité qui s'entre-déchirait, on peut dire que "ce grand acte législatif" était le couronnement du travail accompli par l'ancien collaborateur de Mgr d'Huist et de Mgr Pochehard.

Mais, à cette époque, Mgr Gasparrri s'était encore élevé dans la hiérarchie de l'Eglise et dans le gouvernement pontifical. En 1907, Pie X avait récompensé les éminents services déjà rendus à la diplomatie du Saint-Siège et à l'élaboration du code ecclésiastique, en appelant le prélat dans les rangs du Sacré-Colège. En 1914, après la mort du cardinal Ferrata, Benoît XV avait de nouveau reconnu les hauts mérites de cet esprit de doctrine ferme et de sage politique, en le nommant secrétaire d'Etat. Dès lors, l'histoire du cardinal Gasparrri se confond avec celle des Pontifes, dont il fut hier et dont il reste aujourd'hui le ministre. Car, la grande valeur de ce prince de l'Eglise a été soulignée encore, il y a treize mois, par un acte dont on ne connaît guère de précédents. Pie XI, en montant sur la chaire de saint Pierre, a voulu conserver auprès de lui le secrétaire d'Etat de son prédécesseur.

Il n'a pas manqué d'informateurs pour insinuer que le nouveau Pontife ne tarderait pas à choisir un autre collaborateur. A plusieurs reprises, on a murmuré ce renseignement, chaque fois démenti. Le Souverain Pontife, à l'occasion des noces d'argent épiscopales de son secrétaire d'Etat, vient d'infirmer à ce bruit tendanciel un éclatant désaveu.

Dans la lettre adressée par Pie XI au cardinal Gasparrri, "Nous avons pu, déclare le Saint-Père, faire (depuis un an), une expérience continue d'une harmonie de vues qui, pour nous, est un grand réconfort et qui vous facilite à vous-même la fidèle interprétation de Notre pensée. Il est donc naturel qu'en remerciement avec vous Dieu de si grands dons. Nous le prions en même temps avec fervour qu'il Nous accorde d'utiliser longtemps votre précieuse collaboration, à une heure surtout où les événements se précipitent". Les catholiques, après cette souveraine attention, n'ont qu'à s'associer respectueusement aux prières et aux vœux du Pape. Ils le feront avec élan. Le secrétaire d'Etat, qui méritait constamment la confiance de Benoît XV, est inséparable, dans leur cœur et dans leur esprit, des sentiments de gratitude et de vénération

qu'ils gardent au gouvernement apostolique et si charitable du Pontife défunt. Le cardinal, dont Pie XI vient de proclamer encore une fois les titres éminents, doit unir, dans leur âme, aux vives et fortes espérances qu'ils attachent à la direction du nouveau Chef de l'Eglise, "à une heure surtout où les événements se précipitent".

Mais l'ose affirmer qu'entre tous les catholiques, ceux de France apporteront, dans leurs souhaits et dans leurs prières, une ardeur particulièrement joyeuse et spontanée. Ils savent que le ministre du Pape est demeuré fidèle aux affections du professeur de Paris. Ils le savent; ils en ont touché maintes fois la preuve. Ils n'attendent point, certes, que le secrétaire d'Etat du Saint-Siège oublie jamais en leur faveur la haute impartialité qui convient à sa charge; mais ils n'ignorent pas non plus que la clairvoyance du cardinal Gasparrri discerne, et reconnaît avec bonheur, les connexités qui s'avèrent entre les intérêts de l'Eglise et ceux de sa fille aînée.

François VEULLOT.

LE FRANÇAIS EN ALSACE

Comment les petits Alsaciens écrivent le français.

A bon assez exploité dit "Le Journal d'Alsace et de Lorraine", dans les milieux de la défense de la "Mutterprache" est le premier article d'un programme surnant de particularisme, cette fameuse diète du "Notre Père", ou de petits canons accumulés, les fautes les plus invraisemblables, au nombre de plusieurs par syllabe!

Avec quelle joie, alors on étala la conclusion de cette épreuve: "Les petits Alsaciens ne peuvent pas apprendre d'embellie le français. Ils y parviendront par l'entremise de la "Mutterprache". Il faut dès le premier âge, leur apprendre l'allemand!"

Eh bien, voici une composition française, écrite par un petit Alsacien de 12 ans, qui fait sa cinquième au lycée de Mulhouse. Il n'a pas appris le français en traduisant de l'allemand, celui-là! Et nous doutons qu'on puisse trouver quelqu'un qui le regrettera!

C'est un des plus beaux résultats de la méthode directe que nous connaissons et il fait autant honneur au maître qu'à l'élève.

Mulhouse, le 10 janvier 1923.
Rédaction: — Mon joiet préféré.
"Quelques mots avant la guerre, j'ai reçu de ma grand'mère une poupée habillée en soldat français."

Il avait des pantalons rouges, une casquette bleue, un beau képi, des gilettes noires et un ceinturon de même couleur. Sa figure était gracieuse et douce.

Comme je m'amusais avec ce soldat! Comme il était plus grand que mes autres soldats, je le nommai chef de mon armée de 15 hommes.

C'est à cet âge que je dois les plus grands plaisirs que j'éprouvai quand j'avais 4 ans.

Au début de la guerre, j'entendis souvent mes parents parler du général Joffre, et, lorsque je sus que c'était le général en chef de l'armée française, mon soldat devint naturellement le Joffre de mon armée. Combien de fois, pendant la guerre, ai-je joué l'entrée des Français à Mulhouse, avec Joffre à cheval sur un petit mouton de bois!

Ce petit soldat, je l'ai encore mais dans quel état! C'est qu'il est mutilé de guerre, et sa petite tête porte la trace de ses nombreuses blessures.

Quelquefois, lorsque j'en ai le loisir, je vais voir mon Joffre dans mon armoire où une boîte lui sert de lit. En regardant sa jolie figure, je me rappelle avec plaisir les bonnes parties que j'ai faites avec le grand général.

— Est-il encore besoin, après cela, de demander au petit Mulhousien quel est sa "Mutterprache"?

LE REGIME SEC EST UNE LOI D'HYPOCRISIE

Miss Elisabeth Marbury, membre du Comité du parti démocratique pour l'Etat de New-York, considère le "régime sec" comme une loi d'hypocrisie contraire à toute saine morale comme à l'hygiène publique, plus mal en point que jamais depuis la promulgation de la loi.

"La prohibition, dit-elle en ses discours publics, a maintenant eu trois années pour faire ses preuves. Elle n'est plus un essai, elle est un fait. Les partisans du 18e amendement à la Constitution sont parfaitement indifférents au fait que les attaques à main armée se multiplient journellement; que nos cours criminelles sont de plus en plus encombrées; que nos prisons regorgent de bandits et d'assassins et que les crimes contre l'esprit dépassent cent fois les crimes contre la chair. Lorsque deux millions de nos hommes traversèrent l'Océan pour verser leur sang sur les champs de bataille de France, cette chose qui n'est qu'une "prohibition" n'existait pas, le vin et la bière ne leur furent pas refusés, et cependant ils se battirent comme des lions et moururent comme des hommes. Dans 99 pour cent de maisons de riches, on trouve de l'alcool, sous une forme ou sous une autre. Il s'agit seulement d'avoir de quoi. Tandis que l'ouvrier, le citoyen modeste ne peut même pas se procurer une bouteille de vin ou de bière pour boire à son repas, après son labeur quotidien. S'il a le malheur d'acheter la bière qui est le prix abominable d'un verre d'alcool, l'absorption de ce produit frelaté risque de lui coûter la vie... Rendez au peuple le libre usage du vin et de la bière. Nous avons assez de cette monstrueuse iniquité. Rendez la liberté à ceux à qui vous l'avez volée. Les jeunes gens et les jeunes femmes qui autrefois paraient les fautes les plus invraisemblables, au nombre de plusieurs par syllabe! Le fruit défendu est devenu aujourd'hui le régime de tous les jours. Assez de cette folie stupide, assez de cette dégradante hypocrisie. Nous refusons de nous laisser convertir en une race

nourrie au biberon et dont les os sont devenus mous. Les Saintes Ecritures nous prescrivent de prendre un peu de vin pour le bien de notre estomac. Il nous est impossible d'obéir aux Saintes Ecritures sans violer la loi."

C'est de 3 heures p.m. jusqu'à minuit que se passent tous les grands événements de la vie sociale, politique et sportive et, de cette période, le journal du matin est le premier à vous en donner le détail.



CITE DE WESTMOUNT

ROLE D'EVALUATION

Avis public est par les présentes donné aux contribuables et citoyens de la Cité de Westmount et à toutes les personnes intéressées: Que le rôle d'évaluation de la Cité de Westmount préparé par les évaluateurs conformément à la résolution du Conseil en date du 6 février 1922, a été déposé le 31 juillet au bureau du conseil, à l'hôtel de ville où les parties intéressées ou leurs représentants pourront en prendre connaissance pendant les trente jours qui suivront cette date. Avis est de plus donné que le Conseil étudiera toutes les plaintes au sujet du dit rôle d'évaluation qui pourront être soumises au soussigné, à un délai ci-dessus mentionné, à une réunion générale du Conseil qui aura lieu mardi le quatrième jour de septembre 1923, à huit heures du soir à l'hôtel de ville, et à laquelle on procédera à la révision et à l'homologation du dit rôle.

Donné à Westmount, ce trente et unième jour de juillet 1923.

ARTHUR J. BELL, Secrétaire-Trésorier.

CARTES PROFESSIONNELLES

AVOCATS

GEOFFRION, GEOFFRION & PRUD'HOMME

Avocats, Procureurs, etc.
Victor Geoffrion, C.R.
Aimé Geoffrion, C.R.
J.-Alex. Prud'homme, C.R.
112, RUE SAINT-JACQUES, TEL. MAIN 10

Beaulieu, Gouin, Marin et Mercier

Avocats, Montreal Trust, 11 Place d'Armes, TEL. MAIN 2022.
L.-E. Beaulieu, LL.D., C.R.;
G. Marin, C.R.; L.-M. Gouin, LL.D.;
P. Mercier, C.R., M.P.;
Paul Gouin, LL.D.; Ed. Teulier, LL.B.
Hon. Rodolphe Lemieux, Avocat-Conseil.

ELLIOTT & DAVID

Henry J. Elliott, C.R.
Hon. L.A. David, C.R.
Secrétaire de la Province de Québec.
Maurice Dugas, J.-P. Callaghan, Maurice Versailles.
L.-P. Crépeau, C.R., Conseil
Avocats et Solliciteurs.
Commissionaires pour toutes les provinces, Terre-Neuve et les Etats-Unis
EDIFICE CANADA LIFE, Montreal, Canada.

THEODORE RHEAUME

C.R., M.P.
Immeuble "LA SAUVAGEARD"
92, Notre-Dame Est., Montréal.

DOMINION CARPET BEATING CO.

seul bureau No 523 Dorchester ouest. On nettoie les tapis, répare les meubles, aussi les rembourrages. Service prompt et rapide. Tél. Plateau, 23. 122-J.N.O.-PAnn

DR RENE LAVALLÉE

CHIRURGIEN-DENTISTE
Chambre 112, Edifice de la Banque d'Escompte de la Cité et du District No 502, rue ST-CATHERINE EST (Angle St-Timothée) MONTREAL
Tél. Est 3226

Dr Jules HUOT

CHIRURGIEN-DENTISTE
1914, Ste-Catherine Est.

Dr Hector JULIEN

Chirurgien DENTISTE
1299, rue Ste-Catherine Est.

SYNDICS

BEAULIEU & ROUSSIN

SYNDICS AUTOMOBILES
30, Rue St-Jacques
Chambre 11, MONTREAL

WILFRID DAMPHOUSSE

Syndic autorisé de la Loi de Fallite.
J.-E. BEAUDIN, 426 Power Bldg.
Charles ARNOLD, Montreal.
J.-A. ROUSSEAU, Mata 135

W. PATTERSON, C.R.

Avocat et Solliciteur
714 RUE ST-JACQUES
Tél. 3960 Adresse câble: Wilpat Western Union Can

REX
Reine des Cigarettes
Qualité supérieure

10 POUR 15¢
25 POUR 35¢

INJONCTIONS CONTRE LA COM. DES LIQUEURS

La poursuite est de compa-
gnies fabriquant des vins
médicamenteux

INJONCTION ACCORDEE

On prétend que les vins an-
alysés avaient été falsifiés
avant les analyses

Trois injonctions viennent d'être
prises par des compagnies qui fabri-
quent des vins médicamenteux contre la
Commission des Liqueurs de Québec.
Les trois requêtes ont été présentées en
Cour supérieure, hier, après-midi, devant l'honorable juge Surveylle et
vers 4 h. 15, le juge accordait des
injonctions intérimaires. Une dé-
pêche a aussitôt été envoyée à Québec,
à l'imprimeur du roi et au journal le
"Soleil", leur faisant part du juge-
ment qui leur enjoignait de ne rien
publier pour le moment dans la "Ga-
zette Officielle" au sujet des vins
médicamenteux fabriqués par ces trois
compagnies. La dépêche mentionne
aussi que le texte du jugement sui-
vra sous peu.

Les trois compagnies requérantes
sont la Compagnie Gentin, qui fabri-
que le vin Saint-Michel, la compa-
gnie du Dr. Coderre qui fabrique le
vin Coderre et le laboratoire Martin
qui fabrique le vin Saint-Martin.

Cette procédure des trois compa-
gnies requérantes vient à la suite
d'une résolution qui aurait été prise
par la Commission des Liqueurs de
Québec le 26 juillet 1923. Dans cette
résolution, la Commission des Li-
queurs se basant sur l'arrêté ministé-
riel 1.234, en date du 19 juillet
1923 et sur les articles 47 et 48 de la
loi des liqueurs de Québec, déclare
que ces vins sont de faux médicaments
au sens de ces articles et qu'ils
sont plutôt des liqueurs aux-
quelles la loi s'applique. Il est donc
résolu, est-il dit dans la résolution,
que cela soit publié dans la "Gazette
Officielle" de Québec et qu'avis à
cet effet soit donné à tous ceux qui
font la vente de ces vins.

D'après sa résolution, la Commis-
sion des Liqueurs prétend que la
proportion d'alcool dans les vins en
question, est plus élevée que ne le
permet la loi et que par conséquent
ces vins doivent tomber sous le con-
trôle de la Commission des Liqueurs
aux termes de la loi. C'était pour
empêcher la publication de cette ré-
solution que les trois compagnies in-
téressées ont demandé une injon-
ction hier après-midi. Elles soumet-
tent d'abord que la composition de
leurs vins est en tout conforme à la
loi et que la publication d'une telle
résolution dans la "Gazette Officielle"
leur ferait un tort considérable dans
leur commerce.

Ceci promet d'être une des causes
les plus importantes qui soient ven-
ues jusqu'à présent devant la Cour
supérieure de Québec, au sujet de la
loi des liqueurs. Non seulement les
requérantes prétendent que leurs
vins ne contiennent aucune propor-
tion extraordinaire d'alcool, mais en-
core elles attaquent même la validité
de la loi des liqueurs et en particu-
lier les articles 47 et 48 de cette loi.
On prévoit que ceci donnera lieu à
un débat fort intéressant quand cette
cause viendra devant les tribunaux
pour audition.

Comme nous le disons plus haut,
l'injonction qui a été accordée par la
Cour, hier, est une injonction intérima-
ire. Elle a pour but d'empêcher la
publication de la résolution de la
Commission des Liqueurs dans la
"Gazette Officielle" de Québec en
attendant que l'instruction sur les
requêtes soit terminée. La cause doit
revenir devant la Cour de Pratique
pour argumentation.

Les trois requêtes qui ont été pré-
sentées sont dans le même sens. Cha-
cune des compagnies, dans sa requête,
rappelle qu'elle a régulièrement in-
corporée et qu'elle fabrique des
vins médicamenteux brevetés qui sont
très connus et très répandus dans
cette province. Elle rappelle ensuite
que des analyses ont été faites par
la Commission des Liqueurs des vins
qui font l'objet du différend et la ré-
solution de la Commission des Li-
queurs qui a suivi ces analyses.

Cette résolution, est-il dit dans les
requêtes, a été passée le 26 juillet
1923. Il est dit dans la résolution
qu'elle a été prise par l'arrêté ministé-
riel 1.234, en date du 19 juillet 1923, et
des articles 47 et 48 de la loi des Li-
queurs de Québec. Il est résolu que
les vins médicamenteux en question
sont, au sens de la loi, des liqueurs
alcoologiques auxquelles la loi s'ap-
plique, que ceci sera publié dans la
"Gazette Officielle" et que la
Commission donnera un avis à
cet effet à ceux qui font la vente de
ces vins dans la province.

Les requérantes alléguent que les
vins qui ont servi aux analyses,
étaient des vins falsifiés, que leurs
vins sont en tous points conformes
à la loi, que ces vins sont très bien
connus dans la province et que si la
résolution est publiée dans la "Gazette
Officielle" cela leur causera un tort
considérable.

Elles alléguent de plus que les ar-
ticles 47 et 48 sont ultra vires et
viennent en conflit avec la loi des
médicaments brevetés. C'est l'un des
principaux points qui sont soulevés
dans les requêtes.

De ces alléguations, les requérantes
concluent à l'émission d'une injon-
ction interlocutoire contre la
Commission des Liqueurs.

La Commission des Liqueurs n'a
pas comparu hier après-midi, mais il
est tout probable que l'on assistera à
un grand débat lundi quand la cause
reviendra devant la Cour de Pratique.

Me Paul St-Germain représente
les compagnies Coderre et Gentin, et
Me Chénier, le laboratoire Martin.

traient à l'impôt du gouvernement.
On cite notamment la loi George
V, 1913, chap. 26 p. 262, qui dé-
clare que seule la Commission des Li-
queurs a le droit de vendre des li-
queurs alcooliques. On veut arriver
au contrôle des vins médicamenteux
par ce moyen. On a annoncé que
les analyses feraient rapport au
gouvernement provincial et le con-
seil des ministres avisera le lieuten-
ant-gouverneur qui signera un ar-
rêté ministériel en vertu duquel la
commission sera prévenue d'avoir à
exercer ses prérogatives.

QUO WARRANTO INSTITUE CONTRE L'ECHEVIN BRAY

Sa déqualification est de-
mandée par M. Jos. Blouin,
en Cour supérieure

DES DEVELOPPEMENTS

La requête est basée sur des
choses mentionnées par le
maire Martin

Des procédures pour faire déquali-
fier l'échevin Bray ont été instituées
en Cour supérieure, hier, à la de-
mande de M. Joseph Blouin, marchand
général, qui a obtenu l'émission d'un
bref de quo warranto contre l'éche-
vin. C'est l'honorable juge Hackett,
en chambre, qui a accordé la requête.
M. Blouin base ses alléguations sur
les accusations portées par le maire
Martin contre l'échevin Bray, à l'as-
semblée du conseil municipal, lundi.
Il allégué, dans sa requête, que d'après
la charte, l'échevin n'est plus
qualifié pour siéger au conseil mu-
nicipal, vu que l'article 25 de la char-
te dit explicitement que "nul échevin
ne doit, directement ou indirectement,
enregistrer une réclamation ou une
action contre la ville, sous peine de
perdre son siège".

Or M. Blouin allégué que Bray a
été l'instigateur de la réclamation au
montant de \$216 présentée par J. C.
Rancourt pour des dommages à l'au-
tomobile de Bray. Les déclarations
faites par M. Blouin sont à peu près
celles faites par le maire au cours de
ses accusations.

M. Blouin déclare que le 21 mai
1922, l'automobile de Bray a été en-
dommagée. Le jour suivant, continue
la déclaration, Bray demanda à Ran-
court de présenter une réclamation à
sa place, vu qu'il ne pouvait le faire
lui-même et qu'il désirait conserver
sa position dans l'échevinage. Ran-
court est allé, écrit alors une
lettre au comité exécutif déclarant
que son automobile avait été endom-
magée sur le boulevard Gouin à cause
des mauvaises conditions de la rou-
te et la réclamation fut maintenue
par après.

Tels sont en substance les allégu-
ations contenues dans la requête de M.
Blouin.

De son côté, l'échevin Bray expli-
que les faits allégués en déclarant
qu'il avait prêté, son automobile à
Rancourt et que c'est pendant que ce
dernier avait l'automobile sous sa
garde que celle-ci fut endommagée.
Il aurait alors permis à Rancourt de
présenter la réclamation afin de lui
permettre de rembourser les domma-
ges.

Mais ceci est nié par l'affidavit de
Rancourt, affidavit dont le maire
avait paré qu'il lança ses accusa-
tions contre l'échevin Bray. Rancourt
déclare qu'il n'avait pas emprunté
l'automobile et qu'il n'était pas dans
cette auto quand l'accident se produi-
sit.

Il prétend avoir été sollicité par
Bray de présenter la réclamation pour
lui et il déclare qu'après avoir reçu
une somme de \$216 de la ville, il a fait
un autre chèque au montant de \$187.
23 pour Bray et gardé la balance
pour lui pour se rembourser des dom-
mages subis par son automobile dans
une autre occasion.

Il est tout probable que les procé-
dures en déqualification de l'échevin
Bray prendront aussitôt que possi-
ble. Dans des causes semblables, il
n'est pas nécessaire en effet d'atten-
dre la reprise des vacances, à cause
du caractère urgent de ces causes.

L'incident Martin-Bray fait le prin-
cipal sujet des conversations non seu-
lement à l'hôtel de ville, mais dans les
couloirs du Palais de Justice, où on
manifeste beaucoup d'intérêt.

L'intérêt est d'autant plus consi-
dérable qu'il y a actuellement un appel
du jugement de l'honorable juge de
Lorimer, renvoyant les procédures
en déqualification qui avaient été pri-
sées contre le maire. Cette cause doit
être entendue par la Cour d'appel, le
mois prochain, c'est-à-dire au prochain
terme de cette Cour.

En outre de cette cause, il y a main-
tenant l'action en dommages au mon-
tant de \$10,000 intentée par l'échevin
Bray contre le maire à la suite des
paroles prononcées par ce dernier à
l'assemblée du conseil municipal, lan-
di dernier. D'un autre côté, on
affirme encore que M. Rancourt au-
rait aussi l'intention de prendre une
action pour le même montant contre
l'échevin Bray à cause des déclarations
que celui-ci aurait faites pour se dé-
fendre en réponse aux accusations du
maire. Le tout forme pour le moment
un ensemble de complications dont il
sera certainement intéressant de con-
naître la fin.

Me Joseph Lacroix, c.r., représente
M. Joseph Blouin, tandis que l'étude
legale Patenaude, Monette, Filion et
Boyer représente l'échevin Bray.

Le maire Martin, quand on lui a
demandé hier son opinion sur les ré-
cents développements dans l'affaire,
a déclaré qu'il ne connaissait rien
comme tous les autres les prochaines
démarches dans le différend.

COUR SUPERIEURE

DIVISION DE PRATIQUE

2 août, 1923.
Président: Hon. juge Hackett.
Jugements rendus dans les causes
suivantes:

R. Gruenwald vs J. A. Séguin et
Dame F. Breton, opposante. Motion
du demandeur pour interroger l'oppos-
ante; accordée quant à l'examen fixé
le 9 courant à 10 heures a.m., au greffe;
dépens réservés.

Dame E. Desormeaux vs Dame R.
Lecavallier et Dame R. Lecavallier, op-
posante. Motion de la demanderesse

pour le rejet de l'opposition; motion
accordée et opposition renvoyée avec
dépens.

The Home Insurance Co., vs Albert
Archambault. Exception dilatoire, ac-
cordée, 15 jours de délai, \$100 de cau-
tionnement; dépens à suivre.

J. Weiser vs J. A. Laumon et al. Mo-
tion du demandeur pour interroger
Adelard Tremblay corrigé défaut ac-
cordé, avec dépens.

L. Marchand et al vs A. M. Sowdon
et T. A. Dawson, T. S. Jugement sui-
vant la déclaration du T. S. Cousi-
neau, juge.

Alexander Ellison vs Clarke Bros.
et al. Délibéré rayé. Cousineau, juge.
Max Aronson vs Benny Kadanoft.
Jugement pour \$350. Cousineau, juge.
B. Braunstein vs E. Guilmet et H.
Dupuis, T. S. Jugement par défaut vs
T. S. Cousineau, juge.

S. Cohen et al vs A. Rosenberg et
Dame B. Cohen, T. S. Jugement par
défaut vs T. S. Cousineau, juge.
Edouard Biron et al vs Dame
Alexina Lafamme, Jugement pour
\$2,600.75. Cousineau, juge.

Joseph Rattino vs C. P. Ry. Co.,
Jugement pour \$688.68.

F. X. Bertrand vs J. Desbiens et
al. Jugement pour \$1663.34. Cousi-
neau, juge.

L. Latremouille vs Otto Ribarsch.
Motion du demandeur pour appeler
défendeur par les journaux; accordée.

Canada Cement Co., Limited vs
Federal Discount Co. of Canada. Ju-
gement pour \$253.75. Bruneau,
juge.

Dame Mary Margaret Allen vs
Edward Denis McCarthy. Requête de
la demanderesse pour ester en jus-
tice en séparation de corps et de
domicile temporaire; accordée, dépens
à suivre.

Dame M. J. Daoust vs Antonio
Plouffe. Requête de la demanderesse
pour ester en justice en séparation de
corps et de domicile; accordée, dépens
à suivre.

Georges Gélinau vs Welding En-
gineers Limited. Requête du deman-
deur pour ester en justice suivant la
loi des accidents; accordée, dépens à
suivre.

M. Perlman et al. vs M. Saltzman.
Jugement renvoyant la tierce opposi-
tion, avec dépens.

J. N. Drummond vs Geo. Buchanan.
Motion du demandeur pour régler Nisi;
accordée quant aux frais seulement.

Anguste Vinson vs Jos. St-Jean et
al. Régie Nisi déclarée absolue vs J.
A. St-Jean.

Dame Blanche Archambault vs
Amedée Daignault. Requête de la
demanderesse pour ester en justice
en séparation de biens; accordée, dépens
à suivre.

Dame Elmira Demers vs Adrien
Demers. Requête de la deman-
dresse pour ester en justice en sépa-
ration de biens et saisie conservatoire;
accordée, dépens à suivre.

Dame Juliette Vignault vs Hormis-
das Brault. Requête de la deman-
dresse pour ester en justice en sépa-
ration de corps et de domicile; accordée,
dépens à suivre.

E. D. Marceau, requérant. Re-
quête pour être nommé commissaire
de la Cour Supérieure pour le dis-
trict de Montréal.

ACCIDENT A UN CONVOI D'EMIGRANTS

(Dépêche de la Presse Associée)

Barré, Vt. 2. — Un convoi cana-
dien, rempli d'émigrants, est venu en
collision avec un train de passagers
sur la ligne du Vermont Central, au
nord-est de East Grenville, aujourd'hui.
Plusieurs passagers du train lo-
cal ont été blessés, mais non sérieuse-
ment.

Le local venait de laisser la gare et
East Grenville et il n'allait pas en-
core à toute sa vitesse. En voyant le
spécial, le local a pratiquement stoppé,
mais le premier allait assez rapide-
ment lorsqu'il frappa l'autre. Le choc
a fait la locomotive de son tender,
mais tous les wagons sont restés sur
la rail.

Il y avait un grand nombre de pas-
sagers sur le train canadien.

LA POLITIQUE DU CABINET ANGLAIS EST INDEFINIE

(Suite de la 1ère page)
sera notre politique? Le Parlement
aimerait à le savoir.

Jamais encore le gouvernement de
ce pays n'avait vu ses relations avec
l'Europe dans une telle situation. Il
me semble que quand notre Commerce,
nos finances et notre position en face
de l'Europe sont en jeu on pourrait
nous consulter.

En terminant, M. Lloyd George dé-
clare que "vu notre situation en Eu-
rope et le rôle que nous avons joué
dans la guerre, le gouvernement doit
exposer franchement et sans arrière-
pensée qu'il est la politique qu'il compte
suivre".

PORTE OUVERTE, AUX NEGOCATIONS

Paris, 2. — D'après les premières
dépêches arrivées de Londres, on esti-
me dans les milieux politiques, que la
déclaration de M. Baldwin ne s'oppose
pas à ce que les négociations, pour
arriver à un règlement des réparations
soient continuées et que l'on
pourrait peut-être finir par s'entendre
pour faire une réponse à l'Allemagne.
D'après les amis de M. Poincaré, la
réponse française laisse également la
porte ouverte à toute poursuite des
pourparlers.

L'entente n'est pas, croit-on en an-
gler, mais il sera malgré tout assez dif-
ficile d'en arriver à un point de vue
identique. M. Poincaré déclare que
puisque M. Baldwin avait fait con-
naître devant le parlement anglais le
contenu de la note de son gouverne-
ment, il n'y avait aucune raison pour
que la réponse française soit tenue se-
crète.

Tout d'abord M. Poincaré se décla-
re prêt à examiner avec Londres la
note allemande, mais il fait remar-
quer que cette note est muette sur la
résistance passive, et que la cessa-
tion de cette résistance est un point
sur lequel la France ne saurait céder.

Si l'Allemagne est ruinée, elle n'a
qu'à s'en prendre à elle-même, quant
à une nouvelle estimation de la ca-
pacité de paiement de l'Allemagne il
ne voit pas quelle différence il pour-
rait avoir avec celle qui fut faite il
y a deux ans. La capacité financière
d'un pays n'est pas une chose fixe et
l'on ne peut pas dire aujourd'hui ce
qu'elle sera dans quelques années.

Quant à la question des dettes in-
teralliées, la France sera toujours
heureuse de la discuter avec l'Angle-
terre mais c'est une question indépen-
dante de l'occupation et qui doit être
traitée séparément.

BEL ACCUEIL AU TRAIN-EXPOSITION PAR LA FRANCE

Le train est accueilli avec
enthousiasme, dit le sénateur
Dandurand

UN GRAND SUCCES

Si le franc reprend vigueur,
notre commerce avec la
France doublera

(Dépêche spéciale)

Québec, 2. — L'honorable sénateur
Dandurand est arrivé de France, à
bord de l'"Empress of Scotland".
Avant de repartir pour Saint-Lau-
rent, il d'Orléans, où il passe la sai-
son d'été avec sa famille, le sénateur
Dandurand a bien voulu donner à nos
représentants une entrevue sur son
voyage en France, où il est allé re-
présenter le gouvernement canadien
à l'inauguration du convoi-exposition,
au Havre, le 15 juillet dernier. Il
n'hésite pas à déclarer que le "train-
exposition canadien et la délégation
qui l'accompagne sont accueillis dans
toute la France avec une belle enthou-
siasme".

Après avoir présenté à nos cousins
de la-bas des spécimens de nos pro-
duits, après avoir suivi, depuis le Ha-
vre jusqu'à Lille, en passant par
Rouen, le convoi-exposition, l'hon-
orable sénateur Dandurand s'est rendu à Pa-
ris pour aller ensuite s'embarquer, à
Cherbourg, sur le paquebot qui l'a
ramené au pays.

L'hon. sénateur Dandurand rap-
porte de son voyage de très heureuses
impressions. Il a été touché de la
manière avec laquelle la délégation
canadienne a été reçue en France et
de l'intérêt que l'on a manifesté et
que l'on continue, sans doute, de por-
ter aux exhibits canadiens. Il a quité
le convoi-exposition à Lille, tandis
que le sénateur Beaubien est resté
avec la délégation et continue la tournée
à travers les principales villes de
France. Les manifestations qu'il lui
a été donné de voir au Havre, à
Rouen et à Lille, en l'honneur des
envoyés canadiens, ont suffi pour le
convaincre du succès de l'entreprise
et des heureux résultats qu'elle ne
manquera pas de produire.

"Vous ne sauriez imaginer," di-
sait l'hon. sénateur Dandurand, "à
son arrivée, l'enthousiasme avec lequel
le convoi-exposition est accueilli en
France. Partout, dans les villes où
il passe, ce ne sont que dîners et ré-
ceptions en l'honneur des membres
qui forment la délégation. Tous les
personnages ecclésiastiques et civils
se font un devoir de venir saluer les
envoyés de notre pays, de converser
avec eux et de leur organiser des fêtes."

"Et les visiteurs se portent-ils nom-
breux vers nos rotations pour voir les
produits que nous leur envoyons?"
demande notre correspondant.

"Le nombre de ceux qui ont visité
le convoi-exposition au Havre, à Rou-
en et à Lille, est considérable," ré-
pondit l'hon. sénateur Dandurand.

"Toute la journée, les visiteurs ont
afflué et, jusqu'à minuit, les envoyés
canadiens, en charge des différents
rayons du convoi, n'ont cessé de
répondre aux questions que le public,
avide de connaître et de se renseigner,
leur posait."

L'honorable sénateur Dandurand
nous raconte, ensuite, au milieu de
quelques anecdotes éloquentes le con-
voi-exposition canadien, à l'inauguration
au Havre. Il a fait de grands élé-
ments de l'honorable sénateur Beaubien
qui, toujours actif, prononce des dis-
cours dans toutes les manifestations
organisées en l'honneur de la délégation.

Le golf était son principal sport,
mais il aimait aussi la pêche, bien que
depuis son entrée à la Maison Blanche,
il n'eût pas souvent le temps de se
payer le luxe de ce sport. Il jouit
avec entrain et avait la réputation de
pouvoir oublier toutes ses préoccupa-
tions durant ses heures de repos.

M. CALVIN COOLIDGE

Washington, 2. — De tous les vice-
présidents, celui aient été appelés au
pouvoir par la mort du chef de l'Etat,
Calvin Coolidge est probablement ce-
lui qui aura été le mieux qualifié pour
cette haute situation.

Ayant été appelé à la vice-présiden-
ce, en grande partie par suite des qua-
lités dont il avait fait preuve comme
gouverneur du Massachusetts, il s'est
toujours tenu au courant de la poli-
tique du gouvernement et n'a ja-
mais manqué d'assister aux séances
du cabinet.

Bien que les devoirs de vice-pré-
sident consistent surtout à présider
les séances du Sénat, M. Coolidge,
s'en absentant tous les mardis et ven-
dredis, pour prendre part aux con-
sultations du gouvernement, est en fait
lié avec la politique et se rendait
compte des motifs qui faisaient agir
M. Harding.

Il a beaucoup voyagé adressant de
plus nombreux discours que le pré-
sident ou n'importe quel membre du
Cabinet.

Les Sénateurs ont souvent tâché de
profiter de ce qu'il se mêlait si in-
timement à la politique, pour savoir
ce qui se passait à la Maison Blanche,
ou soumettre au président des cas par-
ticuliers. Mais il a généralement refusé
d'accéder à ces demandes et n'a ja-
mais voulu faire connaître ce qui se
passait dans les conseils du gouverne-
ment.

M. Coolidge est né en 1872 à Ply-
mouth, Vt. C'est un avocat. Il a été
gouverneur du Massachusetts.

LE CANADA est imprimé et publié par
LA GAZETTE DE PUBLICATION DU CA-
NADA, Limited, dont M. J. A. a le
contrôle et le contrôle, au
100, rue Saint-Jacques.

Les talents, la droiture et l'aménité
de son caractère le firent nommer
Président du Sénat, puis membre du
Conseil privé. Ministre, il aurait pu
l'être de cette époque. Dès 1910, M.
L.-O. David disait encore de lui: "Il
possède toute l'influence et tous les
avantages d'un ministre. En réalité,
c'est un ministre sans portefeuille."

Parole exacte, parole vraiment sibyl-
line, puisque c'est actuellement le ti-
tre officiel qu'il possède.

M. Dandurand fut l'un des
fondateurs du Monument National et
l'un des soutiens de cette Association
Saint-Jean-Baptiste qui groupe
toutes les énergies canadiennes-fran-
çaises. Nul ne fut plus que lui fidèle
à son pays, à sa race, à son parti. En
1911, il battait, avec un inébranlable
courage, avec Sir Wilfrid Laurier,
sur la question de la marine de guerre,
sur celle de la réciprocité, et
quand les libéraux furent battus, le
21 septembre 1911, quand Sir Wilfrid
devint, aux Communes, le chef de

l'Opposition, ce fut M. Dandurand
qui fut son mandataire au Sénat.

Tout ce qui venait de France trou-
vait un favorable accueil auprès de
lui. Il faisait tout pour développer
chez ses compatriotes canadiens-fran-
çais la fierté de leurs origines. Il fut
l'un des promoteurs du double monu-
ment élevé à la gloire de Montcalm,
à la fois à Québec et à Canané (Gard);
il fut l'un des soutiens de cette "So-
ciété du Parler Français", fondée à
Québec par le juge Adjuvier Rivard,
et qui fit tant pour épurer la langue
parlée; il fut au Canada, le défenseur
attitré de l'Association "La Canadienne",
fondée à Paris pour le développe-
ment des relations entre la France et
le Canada; il fut le président désigné
de la section canadienne du "Comité
France-Amérique", des la fondation
de celui-ci, en 1912. Enfin, au mo-
ment où éclata la grande guerre, il
mit tout son courage, toute son élo-
quence, toute la puissance sociale et
politique dont il disposait au service
de notre cause. Il fut actif, il fut ar-
dent, il fut généreux. Il souffrit dans
son cœur des dévastations comprises
dans nos provinces meurtries; il pleura
nos morts comme il pleura ceux du
Canada, il salua comme nous la vic-
toire moins comme un succès que com-
me une délivrance.

Et si nous considérons maintenant
un autre côté de sa nature, l'habileté
l'aptitude à bien juger des réalités et
des nécessités de l'heure, nous le
trouvons à la tête de toutes les en-
treprises viables des Canadiens-Fran-
çais, de leurs meilleures banques et
de leurs meilleures industries de mé-
me qu'il est entré dans les affaires
des Canadiens-Anglais qui sont vrai-
ment nationales.

Sa compétence dans les questions
économiques a fait de lui un des né-
gociateurs de trois conventions com-
merciales que nous avons passées
avec le Canada depuis 20 ans.

Son penchant naturel pour les choses
de l'esprit et son goût pour l'art
français, pour le beau parler fran-
çais, trouvèrent un appui dans le
propre foyer du sénateur, Mme Dan-
durand, en effet, fille de l'honorable
Félix Marchand, est un écrivain
délicat en même temps qu'une femme
dévouée aux plus nobles tâches. Ap-
rès d'elle comme auprès de lui, les
écrivains et les artistes canadiens-
français étaient sûrs de trouver aide
et reconfort.

McTIGUE A
BATTU LOUGHRAN
AUX POINTS

(Dépêche de la Presse Associée)

New-York, 2. — Mike McTigue,
champion mondial des poids mi-lourds,
a battu Tommy Loughran, de Phila-
delphie, aux points dans une ren-
contre de douze rondes, ici ce soir, d'après
la majorité des journalistes qui
étaient autorisés de l'arène.

McTigue eut l'avantage pendant
les huit premières rondes, puis les
deux autres se débattirent avoir un
avantage égal pendant les quatre au-
tres rondes. McTigue s'est brisé le
pouce gauche à la quatrième ronde.

LE PRESIDENT HARDING
EST MORT

(Suite de la 1ère page)

dernières années, était assailli un ex-
cellent ami de l'ex-président Roose-
velt, des sénateurs Foraker et Pen-
rose et de plusieurs autres de ses con-
seillers.

Le président appartenait à la reli-
gion baptiste et était l'administrateur
de son église à Marion. Il fut aussi
membre des fraternités des Elks et de
Moose, durant plusieurs années, et
après son élection à la présidence, il
fut élu au 32ème degré de la Grande
Loge Maçonique.

Le golf était son principal sport,
mais il aimait aussi la pêche, bien que
depuis son entrée à la Maison Blanche,
il n'eût pas souvent le temps de se
payer le luxe de ce sport. Il jouit
avec entrain et avait la réputation de
pouvoir oublier toutes ses préoccupa-
tions durant ses heures de repos.

par l'emploi des parachutes et la connaissance du maniement de ces instruments que l'on peut réduire le nombre de ces accidents.

QUEBEC POWER COMPANY
Avis est par les présentes donné
qu'à une assemblée du Bureau des D-

Il est stipulé qu'un tel paiement de dividende serait comblé par l'émission de 1600 actions de valeurs privilégiées 7% de la Quebec Power Company, au pair, par la livraison de chaque détenteur d'un montant

Des actions fractionnaires émises en rapport avec un tel dividende, seront ajustées au pair par Alfred D. Company, Limited, Chambre 604, Immeuble Royal Trust, Montréal, jusqu'à la fermeture des affaires.

NOUS RECOMMANDONS

NOUS RECOMMANDONS

NOUS RECOMMANDONS

actif de plus de \$1,200,000, dont \$815,000 en immeubles situés au cœur de Montréal. C'est la plus

actif de plus de \$1,200,000, dont \$815,000 en immeubles situés au coeur de Montréal. C'est la plus grande entreprise de roulage d'entreposage de Montréal, et une des plus grandes du pays.

Tous renseignements sur demande.

Ecrivez-nous, consultez-nous ; cela vous vaudra de l'argent.

Versailles Vidracair
Boullais
(succursale)
BOULEVARD
MONTREAL-TROIS RIVIERES-QUEBEC
PIREAU-CRÉE

10, P. S. JACQUES, MONTRÉAL—TEL. 2 MAIN 7082

10, P. S.-JACQUES, MONTRÉAL—Tél. MAIN 7084
104-116-
MAIN 2510
of Canada, Limited
AIG-OUEST

sinateurs et

sinateurs et
e Haute Qualité
REAL

21-Jan-19

... et gérant-général.
... S. H. MOISAN.

Box Company Limited
papier de tous genres.
NOTRE SPECIALITE

e en carton ondulé.

e en carton ondulé.
 avenue du Parc
 rue Hutchison
 C. P. R.
 ND 2000 - 2001 - 2002.
 us les départements.
 Canada.
 186-fin-M-v-2no

Way Signs Co.

Way Signs Co.
ST - MAIN 2685
Signes Electriques
 266-10-15-50

"NOTRE EMBALLAGE"
E BOIS
 Liqueurs
 en Parfait Ordre.
 emballés Bas.
 pour Chauffage.

ROY COMPANY

de Gin pour tomates.
N BOX COMPANY
Ste-Catherine
"Commission"
des boites de la "Commission"
TEL. EST 7447
• 50-Gin-1-9-124 •

CONSTRUCTEUR

CONSTRUCTEUR
WN 6344
Summond, Montréal

203-110-1111

200-110-100-1-1

CINQUANTE NOUVEAUX AGENTS SONT INCORPORES A LA POLICE

Ils ont subi un entraînement de quatre semaines. — Les exercices de tir de la police exigent 10,000 balles annuellement. — Un nouvel emplacement pour le poste de police No 22.

Pour garder un territoire de 50 milles carrés, il y a 800 policiers à Montréal. New-York en a 12,000. Toutes proportions gardées, nous devrions en avoir 1,600 ou 1,700 pour être au niveau de la métropole américaine.

Néanmoins on a fait quelque chose en ajoutant récemment 50 nouvelles unités à la force constabulaire. Ces recrues lui ont déjà incorporées. En en parlant hier, le chef Belanger s'est montré fort satisfait. Deux seuls, a-t-il dit, de ceux qui ont été embauchés, ont quitté les rangs. L'un parce qu'il trouvait la tâche ardue, l'autre parce qu'il manquait du physique requis.

Ces nouveaux agents ont fait un apprentissage de quatre semaines avant d'être mis en faction. Outre l'instruction professionnelle qu'on a tâché de leur inculquer, ils ont été initiés au tir et disciplinés par des exercices de culture physique. Pour leur récompense, on vient de leur acheter, chacun, un bon revolver "Colt", calibre 38, au prix de \$25 environ l'unité.

Ces recrues n'en cesseront pas moins, pour avoir subi un long entraînement, d'être soumis annuellement au même régime. Le chef Belanger a fait savoir hier que tous les agents sont astreints à la pratique du tir au moins une fois l'an. Ils sont exercés à tour de rôle dans le manège Maisonneuve. Ils l'avaient été

à l'intérieur de l'église, tout de même on n'en avait pas trop fait de cas, croyant que cette odeur n'était que passagère.

Joué matin cependant l'atmosphère à l'intérieur de l'église semblait s'être améliorée, si bien que les autorités intriguées avec raison, ordonnèrent au préposé à l'entretien de l'église de faire des recherches pour voir si on ne trouverait pas la source de ces odeurs désagréables.

Aussi, hier après-midi, les jeunes Gravel et Pinard se mettaient à visiter les coins et recoins de l'église, à parcourir les allées et à regarder en dessous des bancs. Comme les bambins arrivaient près d'un banc en arrière de l'église, leur regard fut attiré par une boîte qui était là en dessous d'un banc; ils s'en emparèrent et la remirent au sergent Thibault du poste de police No 14, ce dernier ordonna au constable Lalonde de se rendre à l'Immaculée Conception.

Le constable ouvrit la boîte qui n'était autre qu'une boîte à chaussures et quel ne fut pas son étonnement de constater qu'elle contenait le cadavre d'un nouveau-né du sexe masculin d'environ 5 mois qui avait été recouvert d'un papier à journal. Les autorités de la morgue furent averties et le coroner McMahon ordonna qu'on fasse l'autopsie du cadavre.

Le sergent détective Pusie a commencé son enquête pour retracer la personne qui aurait bien pu déposer ce nouveau-né dans l'église; on est porté à croire qu'il a été déposé là, à bonne heure le lundi matin, cependant aucune personne aux allures louches ne fut remarquée dans la journée de lundi.

Le rapport des médecins experts attachés à la Cour du coroner, les Drs Wilfrid Derome et D.-D. MacTaggart, dira s'il s'agit d'une mort purement accidentelle avec abandon de la part des parents, ou si nous ne sommes pas plutôt en présence d'un infanticide.

ENQUÊTES REMISES Deux enquêtes que le coroner McMahon devait ouvrir hier avant-midi ont été remises à ce matin faute de témoins nécessaires.

La première est celle de ce bambin qui fut frappé par une automobile, il y a près de sept semaines alors qu'il traversait la rue Ste-Catherine en courant au coin de la rue Parthenais le 17 juin dernier.

L'enfant, Emile Trudel, âgé de 9 ans, dont les parents demeurent sur la rue Champigny, No 25, est mort à l'hôpital Ste-Justine dans la nuit de mardi, à la suite des blessures reçues au cours de l'accident.

La seconde enquête remise est celle que devait tenir le coroner sur le cadavre de M. Emile Gaudry, âgé de 34 ans, épicière de la rue Hôtel-de-Ville, et demeurant sur cette même rue, No 362, qui est mort hier matin à l'hôpital Notre-Dame, succombant à des blessures reçues alors qu'il fut frappé par un tramway du circuit St-Denis-Aumais mercredi soir vers les 11 heures.

MORT D'UNE OCTAGÉNAIRE

Madame Joseph Lajeunesse, No 761 rue Saint-Jacques, est morte subitement vers 7.30 heures hier soir, alors qu'elle était dans son lit. Dans la maison il n'y avait que son époux qui a aussi 80 ans et le propriétaire du logement, un Italien du nom de Rosina.

Le Dr David fut appelé en même temps que le sergent Lacabanne et le constable Langland du poste No 6 à qui le médecin déclara qu'il soignait la dame depuis longtemps.

Tout porte à croire qu'il s'agit d'une mort naturelle.

LE DISPENSAIRE DE L'HOPITAL SAINT-LUC

Le dispensaire antivenérien de l'hôpital St-Luc continue son œuvre avec beaucoup de succès. Chaque jour, la liste des nouveaux cas s'allonge et le dispensaire rend des services appréciables dans le public.

On pourra se faire une idée du travail accompli par ce dispensaire par les chiffres suivants:

Pendant le mois de juillet dernier, 114 nouveaux patients ont été admis au dispensaire et l'on a donné 1,537 traitements et consultations. Il est facile de constater que le public se rend compte de l'utilité du dispensaire à mesure que cette œuvre humanitaire est de mieux en mieux connue.

Le dispensaire est ouvert tous les jours au public de 3 heures à 5 h. 30 p.m., et tous les soirs, les samedis exceptés, de 7 à 9 heures.

M. LOUIS GADOURY EN DEUIL

C'est avec un vif regret que les nombreux amis de M. Louis Gadoury, secrétaire-trésorier de la société des typographes, l'union typographique Jacques-Cartier, et personnage bien connu dans le monde ouvrier, et ancien membre du "Canada", vient de perdre sa fille aînée, Mlle Gabrielle, décédée hier midi, à l'âge de 20 ans. Cette jeune fille avait fait ses études à l'Académie St-Louis où elle avait gradué avec distinction lorsque se déclara la maladie qui devait lui être fatale. Outre ses père et mère, la jeune disparue laisse six frères, dont l'aîné est entré au noviciat des RR. PP. du Saint-Sacrement, il y a trois ans, ainsi que six sœurs.

Les funérailles auront lieu samedi le 4 courant. Le convoi funèbre partira du No 201 rue Drolet à 7 heures 15 pour se rendre à l'église St-Louis-de-France.

Le "Canada" offre ses sincères sympathies à la famille de M. Gadoury.

LA MORT DU PRESIDENT ANNONCEE PAR RADIO

Il y avait à peine quelques minutes que la Presse Associée avait lancé la nouvelle de la mort du président Harding, qu'un grand nombre de amateurs de radio appelaient à nos bureaux afin d'obtenir la confirmation de cette nouvelle. Celle-ci leur avait été envoyée par la station de radio de Chicago. On était alors à donner un concert de jazz-band par radio. Aussitôt, le concert fut interrompu et la nouvelle fut répandue par tous les Etats-Unis et le Canada.

On annonça ensuite qu'en signe de deuil le concert cesserait et il n'y eût pas d'autres concerts de la soirée.

Quelques temps plus tard, la station de radio de Chicago recevait une nouvelle dépêche pour confirmer auprès de ceux qui attendaient avec anxiété la nouvelle de la mort du président Harding, qu'il était mort subitement.

POUR ARRACHER L'ORIENT A LA MISERE PHYSIQUE ET MORALE

Mgr Richard Barry-Doyle suggère de fonder des écoles catholiques confiées aux Orientaux eux-mêmes. — L'état de l'Eglise grecque schismatique: elle est morcelée, a dit Mgr Doyle. — Convaincre les Orientaux qu'en entrant dans le giron de l'Eglise ils n'abdiquent aucun droit.

"Pour arracher le peuple de l'Orient à la misère morale, intellectuelle et physique; pour le rattacher au giron de l'Eglise catholique, il importe de fonder des écoles où on enseigne les grands principes du catholicisme. Ces écoles ne doivent être ni françaises, ni anglaises, ni italiennes. En un mot elles ne doivent appartenir à aucune nation en particulier; mais elles doivent être l'apanage des Orientaux eux-mêmes." Telle est la déclaration que faisait hier Mgr Richard Barry-Doyle, au cours d'une conférence sur "l'Appel de l'Orient" en présence d'une foule considérable réunie dans la grande salle de l'hôtel Mont-Royal.

En dépit de la chaleur intense, l'élite intellectuelle française de la métropole s'était rassemblée autour de la chaire de Mgr Barry-Doyle, pour lui entendre développer les misères matérielles et morales des peuples orientaux et plus particulièrement des Grecs catholiques. Mgr Thomas O'Donnell a présenté le conférencier. Ce dernier portait toutes les décorations que lui valurent les services rendus à la France, à l'Italie et aux Etats-Unis au cours de la dernière guerre. Mgr Donnelly sut en tirer parti pour faire l'éloge du conférencier.

"Ces décorations, a-t-il dit, parlent suffisamment, Monseigneur, en votre faveur. Vous venez ici avec une réputation splendide. Aussi, en dépit de la chaleur intense, je suis assuré que vous trouverez des oreilles attentives et des cœurs sympathiques à la belle œuvre à laquelle vous avez consacré votre vie apostolique". Mgr Doyle, avant d'entrer dans le vif de son sujet a tenu à exprimer le plaisir qu'il éprouvait en venant plaider la cause des Grecs catholiques devant un auditoire aussi distingué. Il a remercié Mgr Donnelly pour les paroles élogieuses qu'il lui avait adressées.

L'Orient avec son atmosphère mystérieuse, ses lieux saints appelés tous les cœurs qui savent palpiter à la vision du beau. Mais il y a cependant quelque chose de plus beau que ces lieux saints, quelque chose qui doit correspondre aux plus nobles sentiments d'un cœur chrétien: c'est l'apostolat.

L'Orient nous appelle, continue le conférencier. Les peuples civilisés ont répondu à cette voix. Mais, au lieu de prodiguer à l'Orient la consolation à laquelle la misère a droit, ils se sont contentés d'exercer un contrôle sur ses ressources naturelles sans se soucier d'améliorer sa situation morale. Bien plus, la guerre qui a dévasté l'Europe en mettant aux

prises des peuples chrétiens a convaincu les Orientaux que la religion chrétienne n'était qu'une affaire de fusils. D'où la difficulté, grosse de conséquences, de faire éclore le catholicisme chez les peuples orientaux. Le temps est venu, a dit Mgr Barry-Doyle, où l'Europe doit comprendre.

Il importe que la Croix soit restaurée en Orient, il importe qu'elle remplace le croissant sur l'Eglise de St-Sophie. J'ai visité cette église, a dit le conférencier et chaque fois que j'ai pénétré dans cette vieille enceinte, j'ai eu le sentiment que dans un avenir peu lointain on y restaurerait la croix.

Le peuple en Orient, à Constantinople surtout, se trouve réduit à une déplorable misère. Mgr Barry-Doyle a vu des enfants se nourrir dans les bords de déchets de poissons. Cette misère est également morale: le conférencier a vu des filles ravies à leur mère, par un décret du sultan. Pour remédier à cette situation Mgr Barry-Doyle suggère la création d'écoles catholiques confiées aux Orientaux eux-mêmes. La paix du Christ, a-t-il dit, est la vraie solution des misères du peuple de ces contrées.

Les Grecs, poursuit le conférencier, sont avant tout traditionnalistes. Il faut les convaincre qu'en retournant à l'Eglise catholique, ils ne renoncent pas aux droits que leur confère leur patrie. C'est par l'éducation et la persuasion que les catholiques parviendront à ce résultat. C'est encore par les secours matériels dont le peuple a grandement besoin.

Parlant de l'Eglise grecque, le conférencier a dit: "Aujourd'hui, elle est divisée en une multitude d'églises: russe, roumaine, turque, etc. Elle est devenue religion d'Etat. La coopération des catholiques étrangers avec les catholiques de l'Orient serait d'excellents résultats."

Le Turc est convaincu que l'Eglise catholique représente la plus grande organisation spirituelle du monde. Il reconnaît que son pouvoir est universel. Mgr Barry-Doyle a cité l'exemple du sultan qui lui confiait un jour que l'Eglise catholique possédait une influence universelle.

Mgr Doyle a terminé sa conférence par un vigoureux appel en faveur des écoles catholiques de Constantinople.

Les Chevaliers de Colomb ont présenté au conférencier une superbe gerbe de fleurs. M. Joseph Hill, lui fit présent d'un chèque de \$25. M. le juge Edouard Fabre-Surveyer et M. le Dr Gill ont tour à tour remercié le conférencier. Un magnifique programme musical fut exécuté avant la conférence.

LES EMPLOYES S'ENTENDRAIENT AVEC LA MONTREAL LIGHT, HEAT

On prévoit que la Montreal Light, Heat and Power est en viendront à une entente à l'amiable au sujet de leur différend. — Les arbitres ont visité les usines, hier. — Le tribunal cessera peut-être de siéger aujourd'hui.

Le tribunal chargé d'enquêter dans le différend de la Montreal Light, Heat & Power Consolidated et de ses employés, a visité, hier, toutes les usines de la compagnie. Le tribunal s'est rendu notamment aux usines électriques de la compagnie à Hochelaga et aussi à Ville-Marie, puis il a visité les usines sur la rue Ottawa.

Les arbitres ont passé toute la journée à faire cette visite en compagnie des surintendants de la compagnie qui les ont conduits partout et leur ont expliqué toute l'organisation et les rouages de l'exploitation. Les trois membres du tribunal d'arbitrage étaient présents; il y avait le président, M. F. W. Stewart, Me Bernard Rose, qui représente la compagnie Montreal Light, Heat & Power Consolidated, et M. John T. Foster, qui représente les employés dans le tribunal d'arbitrage. Parmi les quelques autres représentants qui accompagnaient M. Frank Griffith, un des représentants des employés.

Les arbitres, en présence des représentants des parties, se sont fait expliquer la répartition du travail, la classification et les rouages de l'exploitation dans chacun des établissements. La visite s'est terminée à la fin de l'après-midi.

Aujourd'hui, le tribunal siégera de nouveau au Palais de Justice, où il entendra la réponse et les explications de la compagnie. On sait, en effet, que les représentants des employés ont terminé leurs explications avant-hier après-midi. Il reste maintenant à la compagnie à répondre.

On croit que les explications de la compagnie seront tout probablement terminées ce soir.

Mais quelle que soit cette réponse, on persiste à croire, même parmi les arbitres, que le différend se règlera à l'amiable et ce avant quelques jours. Il se peut même, d'après ce qu'on nous a déclaré hier soir, que la session d'aujourd'hui soit la dernière tenue par le tribunal d'arbitrage, relativement à la preuve apportée par les parties.

On compte surtout sur la grande expérience des arbitres et leur connaissance des affaires industrielles pour le règlement du différend. M. Stewart a déjà fait sa marque de même que les deux autres membres du tribunal, et nous avons appris que MM. Stewart et Foster travaillaient de concert aux fins d'amener les parties à une entente. D'ailleurs celui-ci ne tardera pas, nous dit-on, et le différend se règlera à la satisfaction de chacun des intéressés.

Au cas où cette entente surviendrait, la chose sera aussitôt portée à la connaissance du tribunal, qui n'aura qu'à confirmer l'entente. Il restera ensuite à la compagnie et à ses employés à fixer les conditions secondaires du travail.

Si la preuve se termine ce soir, le tribunal entrera ensuite en délibération. Pendant tout le temps qu'il délibérera, les parties auront toujours le temps de s'arranger, mais aussitôt après les délibérations, le tribunal rendra sa décision s'il n'y a pas eu d'arrangement.

LES DEUX DETENUS SERONT RENVOYES AUX ETATS-UNIS

Les autorités canadiennes renverront les compagnons de Dohaney

Ottawa, 2. — Les autorités fédérales du département d'immigration, ont annoncé qu'elles prendront des mesures afin que la loi soit observée au sujet des deux prisonniers relâchés par parole, qui sont venus au Canada, avec le gouverneur Dohaney, de l'Ohio. La loi d'immigration défend l'immigration de personnes coupables de tout crime de dégradation morale et dit que si de telles personnes viennent au Canada, elles ne pourront pas demeurer ici.

On n'a pas fait de déclaration au sujet des hommes qu'on va prendre, mais on comprend que c'est l'intention de ces autorités d'immigration de renvoyer les deux hommes relâchés sur parole s'ils ne sont pas renvoyés sur le territoire américain.

ON DEMANDE UN PARC DANS LE NORD DE LA VILLE

M. l'échevin Gareau presse le Conseil municipal de considérer une offre de vente de la part de la succession Bagge. — Emplacement tout désigné pour un parc dans le boulevard Saint-Laurent. — Domaine de 45 arpents.

Mardi dernier, un collègue de M. l'échevin Gareau s'est opposé à ce qu'il proposât la formation d'un comité échevinal pour l'examen d'une offre de vente faite par la succession Bagge, propriétaire d'un vrai domaine qui, situé boulevard St-Laurent, pourrait être converti en parc public.

Cette offre, a dit hier M. Gareau, m'a été faite. Le comité eût-il été formé, je la lui aurais soumise. Mais je n'aurais pas placé un mot qu'un "next motion" a été prononcé, m'empêchant de m'expliquer.

M. l'échevin Gareau revient aujourd'hui sur le sujet. Il s'agit, dit-il, d'un superbe emplacement boisé, où s'élèvent pas moins de deux cents ormes. Le site est tel que la nature le destine à devenir un parc. Il couvre une superficie de quarante-cinq arpents et s'étend du boulevard aux voies du Pacifique vers l'ouest. Le terrain commence un peu au-delà du nouvel institut des Sœurs-Maria et s'arrête à la rue Jarry, à proximité du chemin Crémazie.

Or, M. l'échevin Gareau, après maintes démarches, a obtenu de la succession Bagge une offre qui lui paraît digne d'attention. On propose à la ville l'alternative suivante: louer l'emplacement ou l'acheter au bout de cinq, dix, quinze ou vingt ans. On pourrait commencer par le louer, opine M. Gareau, et il est d'avis que la ville pourrait le faire pour vingt ans, avec l'avantage de l'acheter à chaque cinq ans écoulés. M. Gareau, n'osant divulguer le prix demandé pour la location ou l'achat du terrain, assure néanmoins qu'il est minime.

Encore l'essentiel que réclame M. Gareau est-il de former le comité d'étude qu'il a suggéré et qu'il va réunir à l'assemblée du 13 août prochain. Il compte sur la bonne volonté de ses collègues et leur souci des vrais intérêts de la ville.

LE CONSEIL DES METIERS ET LE CAS DES GREVISTES DE SYDNEY

Les travailleurs en acier de Sydney ont la sympathie de cette organisation, mais le président Foster, à la réunion d'hier soir, a fait une sortie contre les mineurs dont il n'approuve pas la grève. — Le cas des grévistes du Cap-Breton.

La demande officielle faite hier soir aux délégués du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal d'envoyer des représentants à la réunion qui tiendra dimanche prochain, dans l'avant-midi, le comité spécial de secours pour venir en aide aux grévistes du Cap-Breton, alors qu'ils seraient désemparés à prendre pour fournir à ces grévistes les fonds nécessaires pour continuer la lutte.

La discussion fut soulevée après que le délégué Duxbury, de l'Union des travailleurs en acier de Sydney eut, avec la permission du Conseil, fait un résumé succinct de la situation véritable qui existe actuellement chez les mineurs et les autres grévistes de Sydney.

M. Duxbury, muni des lettres de créances nécessaires et en bonne et due forme, se présentait devant le Conseil pour protester énergiquement contre les mauvais traitements dont certains chefs de son union ont été la cause de la part des autorités. Il dit avoir lu les journaux d'hier soir qui annonçaient que la grève des mineurs et des travailleurs en acier de Sydney était terminée.

"Cette grève, dit M. Duxbury, n'est pas terminée. Nous sommes retournés au travail, par la force de circonstances malencontreuses que nous n'avons pas prévues, mais soyez assurés, que la chose n'en restera pas là. Nos rangs vont se resserrer, devenir plus forts que jamais et il se peut que d'ici très peu de temps, nous étions une réponse favorable et immédiate aux demandes que nous avons déjà formulées."

Après avoir dit que les grévistes réclamaient une augmentation de salaire de vingt pour cent, et plus, le privilège de faire payer par la Compagnie, à même leurs salaires, les contributions mensuelles dues à l'Union, M. Duxbury termina ses remarques en demandant l'aide morale et financière du Conseil des Métiers, pour tous les grévistes de Sydney.

Un autre visiteur ayant demandé l'autorisation d'adresser quelques mots aux grévistes du Cap-Breton, cette permission lui fut accordée, mais il se contenta d'inviter le Conseil à se faire représenter à l'assemblée convoquée pour dimanche matin, par le comité du fonds de secours pour venir en aide aux grévistes du Cap-Breton, laissant entendre que ce comité est à l'organisation de Cap-Breton et que le Conseil serait ensuite appelé à faire sa part dans cette affaire.

Les délégués Schubert et Foucher, sans aucune discussion, proposèrent et secondèrent que la suggestion de visiteur, M. Lacombe, fut acceptée et que le Conseil élise deux délégués à cette réunion.

Cependant, le délégué Gustave Franco, se levant à son tour, somma le délégué Duxbury de dire si son organisation avait autorisé cette souscription, et ce, pour quelle raison. — "Si aucune autorisation n'a été légalement donnée et si aucune lettre de créance n'est produite à cette fin, ajouta M. Franco, nous ne pouvons nous rendre à la demande d'une organisation étrangère ou d'un comité inconnu, surtout quand il s'agit d'argent à distribuer à l'aveugle, sans savoir ce qu'il en adviendra ensuite."

Je veux bien croire que ceux qui sont à la tête de cette organisation ont d'excellentes intentions et sont d'une parfaite honnêteté, mais trop souvent le conseil a souscrit inutilement, bien que généreusement, pour des mouvements dont on n'a plus jamais entendu parler, et il est bon aujourd'hui, de prendre toutes nos précautions avant de laisser aller notre argent."

Une vive réplique fut faite au délégué Franco par le délégué Foucher, qui croit au contraire, que le conseil devrait être représenté à la réunion de dimanche. — Ceux qui seront délégués pourront ensuite faire rapport et le conseil sera libre d'agir ensuite.

Toutefois, l'opinion de M. Franco fut partagée par plusieurs autres délégués, qui réclamèrent des explications de la part de M. Duxbury. Ce dernier en tant qu'il est concerné, dit que son cas est réglé, puisqu'il possède toutes les lettres de créances établissant qu'il est autorisé à demander l'appui des unions internationales pour les travailleurs en acier et les mineurs de Sydney. — Quant aux travailleurs et les grévistes du Cap-Breton, il connaît assez bien leur cas et sait que comme ceux de Sydney, ils ont grandement besoin de l'appui moral comme financier des autres unions. — Il croit que le conseil devrait être représenté à la réunion de dimanche.

Ces remarques de M. Duxbury permirent au président Foster de quitter le fauteuil pour faire à son tour certaines réflexions sur la question de la grève des mineurs de Sydney et dire son opinion quant aux grévistes du Cap-Breton.

Dès le début de ses remarques, le président Foster se dit sympathique à la cause des travailleurs en acier de Sydney, mais il ajoute qu'il trouve absolument illogique que les travailleurs en acier, dans les circonstances qui ont entraîné leur différend avec leurs patrons, se soient alliés aux mineurs du même endroit et paient même les centres ouvriers pour demander aux diverses organisations, un appui financier pour ces derniers.

Si je suis contre toute participation au différend des mineurs, et je ne suis pas besoin de dire pourquoi? Il n'est ensuite les délégués en garde contre ceux qui se réclament d'organisations ouvrières, demandant de l'argent pour venir en aide à des grévistes. Il rappelle le passé et se dit prêt à citer, s'il le faut, des noms de personnes qui ont exploité les ouvriers au abusé de leur bonne foi. — "Si vous réφέrez cette question à l'exécutif, ajoute-t-il, soyez assurés que pas un seul sou souscrit sera drossé ou remis à d'autre que l'organisation elle-même pour laquelle le montant sera destiné."

Un autre visiteur, le président Foster, semblant s'allier à l'opinion émise par celui-ci, la très grande majorité du Conseil qui finalement, décida de référer toute la question au Comité Exécutif avec pouvoir d'agir et de décider.

(A suivre à la page 7)

Chas. C. de Lorimier

DECES

GADOURY. — A Montréal, le 3 août 1923, est décédée à l'âge de 20 ans, Mlle Gabrielle Gadoury, fille unique de M. Louis Gadoury, secrétaire-trésorier de la société des typographes, l'union typographique Jacques-Cartier, et personnage bien connu dans le monde ouvrier, et ancien membre du "Canada", vient de perdre sa fille aînée, Mlle Gabrielle, décédée hier midi, à l'âge de 20 ans. Cette jeune fille avait fait ses études à l'Académie St-Louis où elle avait gradué avec distinction lorsque se déclara la maladie qui devait lui être fatale. Outre ses père et mère, la jeune disparue laisse six frères, dont l'aîné est entré au noviciat des RR. PP. du Saint-Sacrement, il y a trois ans, ainsi que six sœurs.

Les funérailles auront lieu samedi le 4 courant. Le convoi funèbre partira du No 201 rue Drolet à 7 heures 15 pour se rendre à l'église St-Louis-de-France où le service sera célébré à 9 heures. Les personnes qui ont connaissance de la disparition de la jeune Gadoury, sont priées d'en faire part à la famille.

EXPOSITION DE VALLEYFIELD 13-17 Août 1923